SAINTS PROTECTEURS ET GUERISSEURS DU PAYS D'ACCUEIL D'ARGOAT

Statue de Saint Roch (à Saint Adrien)

Statue de Saint Roch (à Magoar)

Pays d'Argoat *N° 11*

Docteur Edmond Rébillé

Saints guérisseurs et protecteurs du Pays d'Accueil de l'Argoat

Que le lecteur veuille bien nous pardonner l'apparente hérésie de notre propos. Les saints bretons ont été, jadis, honorés d'un culte d'inspiration souvent matérialiste que le clergé s'est évertué à faire disparaître, non que ces saints n'aient pas répondu à l'attente des fidèles, mais parce que trop de superstitions s'attachaient à ces hommages. Il faut bien convenir, en outre, que leurs pouvoirs sont aujourd'hui dépassés par les techniques modernes. Nous nous garderons de discuter les décisions du Vatican qui n'a pas voulu reconnaître en nos saints bretons des interlocuteurs valables.

Cependant, une étude approfondie de la question nous a montré que plusieurs de ces saints pouvaient encore de nos jours être utiles. Ayant procédé à leur recensement en Pays d'Accueil de l'Argoat, nous allons énumérer leurs fonctions.

I. Les saints guérisseurs

Ils sont compétents dans la plupart des domaines.

1. Affections du tube digestif.

En cas de coliques Saint-Dromé de la chapelle de la Trinité à Canihuel s'impose. Les vagues maux de ventre peuvent être traités par Saint-Mamert (église de La Chapelle-Neuve) et Saint-Dérien (église de Saint-Nicodème) : il est conseillé d'asseoir l'enfant sur l'autel de Saint-Dérien, à qui la marraine offrira en outre une quenouille de fil (si elle en trouve).

2. Affections dermatologiques.

Saint-Gilles, de Saint-Gilles-Pligeaux traite brûlures et zona, mieux que tous les «disconteurs». Saint-Hervé, de la chapelle du Menez Bré, est souverain contre les maladies du cuir chevelu. On ne précise pas lesquelles ; l'expression englobe certainement les teignes, le psoriasis et l'alopécie. Saint-Cado (église de Peumerit-Quintin) guérit les ulcères. Lesquels ? Tous, y compris probablement les ulcères digestifs. Saint-Roc'h (églises de Saint-Adrien, de Gurunhuel) est expert en plaies purulentes et évite le recours aux antibiotiques.

3. Maladies infectieuses.

Les furoncles sont l'affaire de Saint-Maudez de Duault et de Saint -Fiacre, de Plusquellec : on ira jeter des clous dans la fontaine de ce dernier, si on la déniche parmi la végétation. Les fiévreux qui ne supportent pas l'aspirine consultent Saint-Grégoire en l'église de Calanhel... Votre enfant a-t-il la coqueluche ? Une visite à la fontaine de Notre Dame de Pendréo, près de la chapelle de Locmaria à Belle-Isle-en-Terre, le sauvera : un vitrail en témoigne... Quant à la peste, relativement rare en Argoat ces dernières décennies, elle est l'affaire de Saint-Roc'h, déjà cité, et de tous les Saint-Sébastien du pays.

4. Maladies neuro-psychiatriques.

Les simples maux de tête relèvent de Saint-Hervé. L'épilepsie, bien plus grave, est traitée à la fois par Saint-Briac, de Bourbriac, Saint-Tugdual de Pabu, Saint-Gilles de Saint-Gilles-Pligeaux. Albert Le Grand déclare que Saint-Briac recevait jadis la visite des «maniaques, insensés, phrénétiques et autres malades d'esprit» qui poussaient des cris affreux, mais se trouvaient guéris après leur visite au tombeau du saint. Au dehors, ils redevenaient calmes ; il faut dire qu'il y avait parmi eux un certain nombre de simulateurs auxquels le public compatissant remettait des oboles. Des scènes similaires se déroulaient à Pabu... Saint-Gilles ainsi que Saint-Houarneau, près de Bourbriac, identifiable à Saint-Hervé, fait cesser toute peur panique... Les imbéciles, eux, iront prier le saint anonyme de Bulat qui a sa petite fontaine sur la route de Maël-Pestivien, et à qui les fidèles adressaient jadis cette prière : "Grand Saint-patron des imbéciles, priez pour nous". Précisons qu'étymologiquement *« imbécile »* signifie «qui n'est pas appuyé sur un bâton», donc faible, débile. Ce saint protège aussi les soldats.

5. Oto-rhino-laryngologie.

Les angines et corps étrangers de la gorge nécessitent une visite à Saint-Biaise, dans l'église de Tréglamus. Saint-Cado de Peumerit-Quintin guérit, lui, la surdité.

6. Affections des yeux.

Les ophtalmies infectieuses relèvent des Saint-« Grégoire et Cado ». Quant aux aveugles, ils iront prier Saint-Hervé au Menez Bré, aveugle lui-même.

7. Affections génito-urinaires.

Seul Saint-Tugdual se soucie de ces problèmes. Près de sa chapelle de Senven-Léhart, il a mis à la disposition des femmes stériles une pierre phallique, contre laquelle il leur suffit de se frotter le ventre pour se retrouver enceinte.

8. Affections rhumatismales.

Une seule adresse : Saint-Maur, au village du même nom en Calanhel. Sa statue trône dans la chapelle mais on ira de préférence s'humecter, sinon s'imbiber d'eau de la fontaine sise à deux cents mètres... Saint-Gildas de Carnoët, Saint-Maudez de Duault, spécialiste des enflures articulaires, n'ont pas la même notoriété.

9. Maladies des enfants.

Le retard à la marche est traité par Saint-Grégoire de Calanhel et aussi Sainte-Tréphine dans l'oratoire de l'enclos de la commune qui porte son nom (on descend les bébés dans une petite fosse entourée de quatre stèles armoricaines et l'on prie la sainte). Bien plus polyvalent, Saint-Dromé de Canihuel guérit toutes les maladies des enfants.

10. Les accidents.

Saint-Maudez de Duault guérit les morsures de serpents.

Le lecteur attentif aura remarqué quelques lacunes dans les pouvoirs des saints du Pays d'Accueil. C'est ainsi qu'aucun d'eux ne traite les affections cardio-vasculaires : insuffisance cardiaque, trouble du rythme, angine de poitrine, artérite... Ni les maladies respiratoires : bronchite, emphysème, asthme. Ni les tumeurs... Aucun ne s'intéresse aux maladies de la nutrition et des glandes endocrines : obésité, goutte, diabète, hyperthyroïdie, etc... Curieuses carences. Nos saints auraient-ils insuffisamment étudié la pathologie ?

2. Les Saints Guérisseurs

La mécanisation de l'agriculture a fait perdre tout prestige aux saints protecteurs de chevaux : Saint-Eloi, de Louargat, dont la foire réunissait 7.000 chevaux : Saint-Eloi de la chapelle du même nom en Saint-Nicolas-du-Pélem, qui dispose d'un coffre à grains pouvant recevoir vingt mille kilos d'avoine. Le saint a évidemment sa statue dans les deux sanctuaires. Apprenti maréchal ferrant, le jeune Eloi fut un jour blâmé par son patron, insatisfait de son travail. Il saisit alors un poignard, sectionna la patte d'un cheval au-dessus du sabot et la recolla tout aussitôt. Alor, toujours honoré en sa chapelle de Plésidy, n'est autre que Saint-Eloi ayant localement changé de nom pour des raisons inconnues, mais certainement pas répréhensibles.

Saint-Hervé au Menez Bré recevait chaque année trois foires aux chevaux. Saint-Nicodème avait lui aussi son petit pouvoir ; il suffisait de verser un peu d'eau de sa fontaine dans la nourriture des chevaux pour leur garantir une bonne santé.. Quant à Saint-Gildas de Carnoët et de Saint-Gilles-Pligeaux il recevait lui aussi les chevaux à l'occasion des pardons. On leur versait un peu d'eau dans l'oreille.

A Magoar, ce même Saint-Gildas s'était fait une spécialité de la guérison des chiens enragés. Afin de protéger ceux qui étaient encore indemnes, on les laissait pénétrer dans l'église le jour du pardon du 29 janvier et on les menait à la fontaine de la route de Bourbriac, en chantant ce cantique : Chien enragé, change de route, Voici la bannière et les saints, Voici la bannière et les croix, Ainsi que Monsieur Saint-Gildas.

Saint-Antoine (chapelle à Lanrivain et Plouisy) protégeait les porcs. Pour sa part, Saint-Envel de Loc Envel ne s'embarrassait pas de diagnostics. Il guérissait toutes les maladies du bétail. De plus il éloignait les loups comme le relate un vitrail de l'église.

Nos saints protégeaient également les récoltes. Saint-Envel éloignait les corbeaux des champs de blé. Eût-il exercé à Auvers sur Oise que Van Gogh n'aurait pu peindre son célèbre et ultime tableau... Saint-Vincent, de l'église de Pabu, évitait tous dégâts aux vignes, car on cultiva longtemps la vigne en Argoat... Le plus célèbre

de nos saints est toutefois Saint-Servais qui protégeait les récoltes du gel. On sait que son pardon du 13 mai était jadis suivi par des milliers de Trégorrois, Léonards, Vannetais qui se livraient de furieuses bagarres pour la possession de morceaux de la bannière et de la statue du saint, qui devait être renouvelée chaque année. Il y eut mort d'homme et les manifestations furent interdites. Anatole Le Bras a relaté les faits dans la préface de « Au Pays des Pardons ».

Certains saints protecteurs se penchent encore sur le sort des humains. Saint-Guénolé, dont la chapelle de Plourac'h va être restaurée, fait cesser la pluie et protège les marins absents. Son travail en Argoat est léger, car très peu de jeunes ruraux s'engagent dans la marine. Une visite à Saint-Laurent dans sa petite chapelle de Saint-Gilles-Pligeaux garantit le mariage dans l'année. Une jeune fille s'est plainte d'un échec : il faut dire qu'elle avait eu l'audace de se présenter le 31 décembre : le saint était probablement occupé à préparer son réveillon. Saint-Pergat de Louargat, fait retrouver les objets perdus. De même que Saint-Antoine : les fidèles d'une paroisse se trouvèrent un jour dans 1' embarras : la statue de Saint-Antoine (Lanrivain, Plouisy ? je l'ignore) avait été volée. A qui faire une prière pour la retrouver ? A Saint-Antoine ? Il n'était plus là ! Ils allèrent donc implorer tous les Saint-Antoine d'alentour. Mais le leur, hélas, ne revint jamais. Force est donc d'avouer que nos saints sont parfois impuissants !

Quoiqu'il en soit, une visite à tous ces braves saints du terroir s'impose, ne serait ce que pour admirer leur fontaine, la nettoyer, et pour leur tenir un petit bout de conversation dans les sanctuaires qui abritent leurs statues polychromes. Ils le méritent.

Docteur Edmond Rébillé

Les déchirements de la noblesse bretonne au XVIII^{e} à Maël-Pestivien

Pays d'Argoat N° 9 10 11

Jeannine Grimault

Les déchirements de la noblesse bretonne au XVIII[e] à Maël-Pestivien

Dans la société bretonne d ' Ancien Régime, les contrastes ne sont pas seulement géographiques (Haute-Bretagne / Basse-Bretagne ; "ceinture dorée" cotière / arrière-pays replié sur lui-même) ou sociologiques (privilégiés / peuple ; villes / campagnes). Des lignes de clivage économique opposent aussi, à l'intérieur d'un même ordre, la puissante caste des Parlementaires à toute une plèbe nobiliaire « à peine un peu plus riche ou un peu moins pauvre que ses *paysans* [(1)] ». Cette petite noblesse pullule, particulièrement en Basse-Bretagne où, de génération en génération, les héritages successifs réduisent de plus en plus la propriété seigneuriale.

Sans entrer dans les détails du droit et des textes qui règlent le partage noble, disons, pour simplifier, que les 2/3 des terres nobles reviennent à l'aîné, alors que les plus jeunes doivent se contenter ensemble du tiers *restant* [(2)]. On retrouve ainsi, souvent, dans une même famille, sous un même nom patronymique, une grande variété de noms, dont il faut rechercher l'origine dans ceux des terres attribuées aux cadets — l'aîné gardant, quant à lui, celui de la seigneurie principale. Mais à l'heure des successions, les choses ne vont pas sans problèmes : les conflits d'intérêts déchirent les familles, et de très nombreux procès entre seigneurs témoignent de la vivacité des oppositions.

La haine et la violence inouïe qui brisent la famille Le Bahezre, de Maël-Pestivien, entre 1732 et 1745, est-elle caricaturale ? Peut-être. Le langage est excessif. Mais les événements rapportés dans les pages qui suivent montrent, en tout cas, que la noblesse bretonne n'échappe pas à la brutalité qui caractérise la société d'Ancien Régime.

• Les protagonistes

Reconnus nobles d'ancienne *extraction* [(3)], Les **Le Bahezre**, qui ont fait valoir huit générations de noblesse lors de la Grande Réformation, sont maintenus en 1669 ; ils étaient déjà présents aux montres de 1447 à 1562 dans les paroisses de Plésidy, de Bourbriac et de Duault ; ils comptent parmi leurs ancêtres Henry Le Bahezre, qui prête serment de fidélité au duc de Bretagne avec les nobles de Tréguier en 1437
Mais la branche aînée disparaît dès le XV[e] siècle. Les cadets sont sieurs de Tanaguen et de Lanlay à Plésidy, sieurs du Cosquer à Bourbriac, de Kerfichant et de Rosvillou à Duault, de Crec'hamblay à Maël-Pestivien, du Quinquis à Locarn etc. Leurs armes sont *d'argent au lion de gueules, armé et lampassé de sable.*

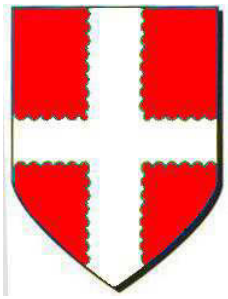

En 1690, Claude Maurice Le Bahezre, écuyer, sieur de Pors an Gloan épouse Isabeau de Coëtgoureden. La dame est aussi d'ancienne extraction : les **Coëtgoureden**, maintenus en 1670, présents aux montres de 1427 à 1562 dans l'évêché de Tréguier, et, en Cornouailles, à Maël-Pestivien et Trébrivan, avancent six générations de noblesse. La jeune épousée descend d' Olivier de Coëtgoureden, sieur de Kerauffret, paroisse de *Maël-Pestivien* [(4)]. Les sieurs de Kerauffret ont les droits et prééminences de fondateurs de l'église paroissiale. De cette famille, on peut retenir le nom d'Henri de Coëtgoureden, décédé en 1522 après avoir participé à la reconstruction de ce lieu de culte , y faisant replacer les portraits de ses bisaïeux et trisaïeul. A l'extérieur, visible encore aujourd'hui, et datant de la même époque : un heaume à lambrequins aux armes des Coëtgoureden de *gueules à la croix endentée d'argent*, supporté par deux lions, est gravé dans la pierre.

---

1 Y. Garlan et Cl. Nières, Les révoltes bretonnes de 1675, Papier timbré et Bonnets Rouges, Ed. Sociales, paris, 1975.
2 Voir sur ce sujet Jean Meyer, La Noblesse bretonne, « Coll. Sciences », Flammarion, Paris, 1972.
3 Nobiliaire et Armoriai de Bretagne, Rééd. J. Flocît, Mayenne, 1976.
4 L'actuel occupant du manoir de Kerauffret a mis à jour, récemment, une pierre gravée aux armes des Coëtgoureden.

De ce mariage sont issus six enfants, tous vivants en octobre 1732, date de la mort du sieur de Pors an Gloan :

1. Jean-François Le Bahezre, **sieur de Crec'hamblay**
2. François Maurice Le Bahezre, **sieur de Kerouzien**,
3. Yves Gabriel Le Bahezre, **sieur de Penanec'h**
4. Gilles Maurice Le Bahezre, **sieur du Quinquis**,
5. Joseph François Le Bahezre, **sieur de La Salle**
6. Agathe Ambroise Le Bahezre, épouse de Jean-Jacques Le Prouvost.

Ce décès ouvre une période de luttes farouches entre les héritiers de Claude Maurice Le Bahezre. Mais, au jour des funérailles, les frères, les futurs ennemis, se présentent unis en l'église paroissiale ; ensemble, Jean-François, sieur de Crec'hamblay, François Maurice, sieur de Kerouzien, et Gilles Maurice, sieur du Quinquis, inhument, le 10 octobre 1732, leur père au chœur de l'église.

Messire François Le Borgne, *« chef de nom et d'armes, chevalier seigneur de Lesquiffiou,* ***Kerauffret****, Maël et autres lieux »* n'aurait rien eu à redire si la tombe *« située dans le sanctuaire de l'église de Maël-Pestivien, près de l'Évangile »* ne dépendait *« prohibitivement de la terre et seigneurie de Kerauffret ». En enlevant « eux-mêmes la pierre tombale »* située près *« du banc de la même seigneurie »,* en posant sur la tombe *« les chandeliers d'honneur »*, les sieurs de Crec'hamblay, de Kerouzien et du Quinquis ont porté atteinte, de manière inadmissible, aux droits et à la prééminence des seigneurs de Kerauffret. Messire Le Borgne, soutenu par le sieur recteur de Maël-Pestivien a bien tenté de s'opposer à ce coup de force, mais en vain. Le 13 octobre, il demande à la justice, non seulement de le rétablir *« définitivement dans ses droits »,* mais aussi que le jugement soit publié à Maël-Pestivien : il faut bien que chacun sache où est le droit...

Réaction immédiate (22 octobre) des frères Le Bahezre qui portent plainte à leur tour ; le ballet des accusés-accusateurs commence : on s'accuse mutuellement d'usurpateur, on se met en demeure de produire ses titres, on demande *« l'exhumation du corps »* pour l'enterrer ailleurs, ou bien encore réparation financière. D'audience en audience, les mêmes reproches se répètent : chacun défend avec acharnement ses marques extérieures de respectabilité. Et, de juridiction en juridiction, l'affaire arrive au Présidial de Quimper. Le 5 septembre 1733, le sieur de Crec'hamblay, le plus constant et le plus virulent dans ses attaques, le plus attaché, aussi, à l'honorabilité que confère la noblesse, est condamné *« en vingt livres d'amende pour voie défait par lui commise dans l'église paroissiale de Maël ».* Jusque là, il se disait écuyer, mais *« faute à lui d'avoir entré en aveu ou contestation sur le fait de la qualité d'écuyer par lui prise »* il lui est formellement *«fait défense à l'avenir »* de porter ce titre. Entre temps, la solidarité des frères Le Bahezre s'est défaite. Et c'est à l'intérieur même de la famille qu'on se bat, au propre et au figuré.

• Affaires de famille

Le sieur de Crec'hamblay, conscient de ce que sa position d'aîné lui confère d'avantages, inquiet des convoitises, avide, avant tout, de jouir de la succession de son père, est l'homme des décisions rapides : il avoue lui-même « *que le 9 octobre 1732, le décès étant arrivé au sieur de Pars an Gloan* (son père) *il fit apposer les sceaux le jour de son enterrement sur tous les biens meubles et effets de sa succession ».* Pour protéger ses droits et ceux des autres héritiers, dit-il. Mais est-ce bien cette pensée généreuse qui l'anime ?

Les aînés contre (presque) tous

Trente mois après la mort du père, le partage n'est toujours pas réglé. Le 3 mars 1735, devant la juridiction de Callac, le sieur de Crec'hamblay incrimine la Dame Anne Elizabeth de Coëtgoureden, sa mère, les sieurs du Quinquis et de La Salle, ses frères cadets. Demoiselle Agathe Ambroise et son mari Maître Jean-Jacques Le Prouvost. Tous, « *par un pillage et brigandage [...] ont pillé la succession et la pillent continuellement. »* Et si ce n'était que cela ! Non contents de le déposséder, ils exercent sur lui pression et chantage : ils « *l'ont menacé et [le] menacent encore [de] l'assassiner au cas qu'il serait assez osé de [les] poursuivre »* en justice.

Les meubles, le manoir et le moulin de Crec'hamblay sont au centre du débat. Au début du siècle, le moulin était affermé. Mais le tenancier est mort sans héritier, et ses *« effets »* ont été vendus. Le défunt sieur de Pors an Gloan a alors décidé de *« rétablir »* le moulin. Puis il en a concédé, par contrat, la jouissance à sa fille Agathe. S'appuyant sur un procès verbal du 20 septembre 1721, *« avec état des*

ferrailles et servitudes », le sieur de Crec'hamblay entend faire entrer les *« tournants, moulants et ustensiles* », payés des propres deniers de son défunt père, comme éléments meubles de la succession. Autrement dit, sa sœur Agathe profite de biens qui ne lui sont pas propres, et singulièrement de la part du plaignant : voilà, en substance, les arguments avancés par le sieur de Crec'hamblay.

Mais il n'y a pas que cela. Son frère Kerouzien le rejoint d'ailleurs dans ses doléances. Ils dénoncent d'une même voix le non respect des scellés apposés au manoir. Là vivent leur mère, et leurs deux frères cadets, Quinquis et La Salle. Et ceux là s'entendent bien. Qu'on constate sur place les effractions : les armoires ont souffert, particulièrement celle qui est *« debout, de vieux bois à deux battants [...] au bas de la maison principale ».* Si des titres ou papiers de noblesse ont disparu, on ne pourra en faire état. Les aînés réclament donc *« la somme de 4000 livres pour les titres et garants étant sous lesdits sceaux* ». Argument solide et habile en même temps, qui permet, par avance, de faire état de reconnaissances de dettes à leur profit... sans pouvoir en fournir la preuve écrite.

La cour leur accorde le 4 mars 1735, sans désigner de coupable, que « *la banderole en apparence [...] a été détachée et réattachée par le moyen d'une surcharge »*, et ordonne que les scellés seront remis. C'est tout. Pour le reste, rien n'est décidé.

Épisode banal — les menaces de mort mises à part. Mais ces bagarres juridiques ne doivent pas masquer les conflits qui secouent en profondeur la famille Le Bahezre. Ici règne la violence, sous toutes ses formes. On se dispute souvent... Dans cette demeure seigneuriale transformée occasionnellement en auberge —le logement chez l'habitant est une pratique courante au XVIIIe — les frères Le Bahezre donnent aux passagers l'image d'êtres frustres. La présence d'étrangers ne joue pas le rôle d'élément modérateur : devant leurs voisins comme devant leurs hôtes ou domestiques, les Bahezre oublient leur rang et la réserve qu'il suppose. Les antagonismes sont si forts que leurs querelles intestines éclatent au grand jour. Pour éviter les indiscrétions, on s'exprime parfois en français, langue supposée inconnue du commun. Cela n'empêche pas Anne Thoraval, une filandière de Bothoa, de passage à Crec'hamblay et qui *« entend »* cette langue, de rapporter les sombres projets des sieurs Le Quinquis, La Salle et de leur sœur : *«Il faut »,* disent-ils, *« **étrangler le fripon** de Crec'hamblay notre frère car ce bougre nous fera déshonneur ».*

Guet-apens

Est-ce la sentence de partage qui vient d'être prononcée, et qui ordonne que, de part et d'autre, chacun aura des priseurs, agents experts et jurés ? L'été 1735 voit les passions se raviver de plus belle.

Depuis presque deux ans, le sieur du Quinquis résiste aux prétentions de ses aînés. Pourquoi, en effet, abandonnerait-il ses droits sur la maison *« nevez* », sur cette maison qui se trouve dans la cour du manoir, « *à l'opposé* » de la maison principale ? C'est là qu'il vit, avec Péronnelle Dufresne, sa femme. C'est même grâce à *« ses deniers dotaux »* et ses fonds propres qui *«font ensemble la maison particulière séparée des autres »,* qu'il a « *la propriété de certains droits »,* dont il ne veut ni se *« désister »,* ni se *« départir pour les laisser entrer dans le bien dépendant de la succession ».* Ses frères sont loin de partager ce point de vue...

16 août 1735, 15 heures environ. Quinquis revient du marché de Bourbriac où l'ont mené ses affaires. Il a déjà passé Saint-Norgant et le manoir n'est plus très loin. Mais il est surpris par ses deux frères Kerouzien et Penanec'h *« qui l'attendaient de guet-apens sur le pont de Roudou ar Guezec ».* Ce ne sont pas des tendres, non plus, eux qui sont *« toujours armés d'épées et de pistolets de poche pour devoir l'assassiner ».* Il lui faut supporter *«les menaces et attaques continuelles de ses dits frères »,* et *« lorsqu'il s'enferme dans le silence, cela a pour effet d'exciter leur malice outrée »*. Mais ce qu'ils veulent ce jour-là, c'est *« lui faire signer aveuglément une pièce d'écriture ».* Refus, bien sûr. Alors ils l'accablent *« de coups »* au point qu'il est *«**grièvement blessé** ».* Et, *«pour avoir la vie sauve »,* il finit par céder à leurs exigences.

A Maël-Pestivien, le pont de Roudou ar Guezec est un *« passage dangereux par la quantité d'eau* ». Et c'est là que *« non contents de sa signature, ces cruels et indignes frères dont l'attaque n'était pas encore assouvie par les excès de leurs coups [...] l'ont, après, jeté dans le torrent de la rivière du Blavet défluante du pont ci-dessus [...] à dessein de le noyer. »* Finalement, ce n'est *« que par les effets de la Providence »* qu'il réussit à se tirer de ce mauvais pas. Arrivé au manoir. Marie Jobic, la toute jeune servante de la Dame de Coëtgoureden — elle n'a que 15 ans — *« aidée de plusieurs personnes »* l'a réchauffé près du feu, et l'a aidé à se mettre au lit, *« incapable qu'il était d'y aller seul ».*

Lorsque son état lui permet de se relever 13 jours plus tard...), il va se faire soigner à Corlay ; le chirurgien atteste *: « le sieur du Quinquis est venu tout exprès me trouver pour se faire mettre des médicaments, montrant des maltraitements qu'il m'a dit avoir reçus depuis quelques jours ; et ai aperçu une contusion à la tête située au pariétal dextre et pariétal senestre. De plus, aussi remarqué le circuit des omoplates dextre et senestre couvert de contusions de sang et une grande contusion située au rein dont ledit Bahezre ressent de très grandes douleurs. Et, pour parvenir à son soulagement, ensuite des médicaments je lui ai appliqué et lui ai ordonné le repos et la saignée. Lesdits maltraitements paraissent avoir été faits par instruments lourds comme bâtons, pierres, ou autres choses semblables. »*

• Guerre ouverte : l'été chaud de 1735

En cet été 1735, les alliances se modifient et la famille se divise nettement en deux clans, qui se livrent une guerre ouverte :

• d'une part, les sieurs du Quinquis et La Salle et leur mère, Isabeau de Coëtgoureden, Dame de Pors an Gloan, qui tous demeurent au manoir de Crec'hamblay.

• de l'autre, le sieur de Crec'hamblay, qui vit au manoir de Kerhuel, paroisse de Botoa, le sieur de Kerouzien, établi avec Catherine Dufresne sa femme, à Maël, à un quart de lieue de Crec'hamblay, à Lan an Gloan, le sieur de Penanec'h, et Agathe Ambroise, leur sœur, demeurant avec son mari Jean-Jacques Le Prouvost, au moulin, tout près du manoir.

Les premiers se défendent contre les seconds qui veulent aussi *« obliger leur mère à se démunir de ses biens meubles et immeubles, particulièrement le manoir de Crec'hamblay »* alors qu'elle a *« acheté une moitié de la terre de ses deniers ».* Et les seconds ne reculent devant rien pour gagner leur bataille.

Les malheurs d'Isabeau de Coëtgoureden

La vieille dame n'est pas épargnée. Elle a dépassé les soixante dix ans : les coups que se donnent ses enfants ne sont plus simples gamineries. Ils sont adultes — près de quarante ans — ceux qui, à la fin du mois d'août, la prennent pour cible de leurs railleries, à Callac ; c'est bien Isabeau de Coëtgoureden que Kerouzien désigne du doigt à son frère Penanec'h en disant : *« Voilà la bonne bête »* ! Et la Dame — gêne ou honte — s'enfuit vers l'église Sainte-Catherine...

Le mardi 30 août, la situation s'aggrave encore : les sieurs de Kerouzien et Penanec'h se présentent au manoir ; on se dispute encore : « *après avoir proféré plusieurs paroles à la Dame de Pors an Gloan leur mère, ledit Kerouzien se jeta sur sa ditte mère en jurant Vérité Sainte D. et la terrassa et lui donna un coup de poing sur la tête jusqu'à ce que le sang sortit par l'œil* ». Isabeau de Coëtgoureden en restera « ***borgnesse*** »...

Voulaient-ils à la veille d'un journée importante obtenir quelques concessions supplémentaires ? Le 31 août est jour de partage ; ce qui ne veut pas dire que la paix soit revenue.

Luttes fratricides

Les événements qui ont fait l'actualité du 31 août 1735 à Crec'hamblay n'ont rien de confidentiel : de nombreux témoignages permettent une reconstitution de la violente scène du partage.

Tout commence dans la cuisine du manoir, au rez-de-chaussée. Sont présents dans cette pièce la Dame de Pors an Gloan, les sieurs Kerouzien et Penanec'h, la jeune servante Marie Jobic, et le messager du sieur de Crec'hamblay. Ce dernier en effet ne se présente plus au manoir. Il faut dire que ses jeunes frères savent l'en dissuader. Le sieur de Quinquis l'a d'ailleurs prévenu que *« s'il s'aventurait au manoir, [il]* ***l'eût attaché par les pieds au faite de la maison*** *»*! Entre eux, les choses vont très mal, et ce n'est qu'un début : on verra par la suite que leurs relations ne s'améliorent pas avec le temps...

Les autres héritiers ne sont pas loin : un escalier permet d'accéder de la cuisine à la chambre au-dessus. Les sieurs Quinquis et la Salle sont là-haut. On sait qu'Agathe est dans les parages, mais il est difficile de la situer exactement.

Pierre Allano, le commissionnaire venu de Corlay, demande au nom de Crec'hamblay *« sa part et portion suivant le partage passé entre eux ». « S'il eût venu de bonne grâce, il l'eût »* répond la mère. Mais entre elle et ses deux fils, le ton monte ; Kerouzien la *« prend par la manche et lui dit en breton : "Hé bien, pauvre queze, vous êtes morte par avance. Je vous mènerai bien avant que ne descendiez aux enfers" »*. Penanec'h, quant à lui, s'occupe de faire taire la servante *« disant qu'il lui aurait donné des coups de pied dans le ventre ».*

Tableau suivant : Penanec'h compte de l'argent sur la table : *« des liards dans une écuelle de terre* » que la Dame de Pors an Gloan vient de lui donner. De l'argent qu'elle lui doit... Elle est près de lui. Alors qu'il vérifie sa monnaie, elle s'éloigne vers la cheminée. On entend alors une détonation qui vient de la chambre. Sur la table de la cuisine, l'impact de balles... Kergouzien, *« assis au bas de la maison »,* affirme avoir « *remarqué la mère faire signe de la main et geste vers le plancher au-dessus* ***quand on tira d'en haut un coup de fusil ou mousquet*** *qui porta 10 à 12 grains qui paraissaient être de potin ou de plomb ».* Le messager du sieur de Crec'Hamblay confirme que la Dame s'est éloignée de la table, mais ne parle pas de signal. Il a entendu, lui aussi, bien sûr, mais *« ne sait qui a tiré ».*

Penanec'h n'est pas atteint. Aussitôt, les deux frères — armés — bondissent vers l'escalier. Quinquis et La Salle se sont barricadés dans la chambre. Cette fois, c'est très sérieux. La servante, affolée, appelle Gilles le Diouron, le domestique, pour *« venir vite au logis, [parce] que les sieurs de Kerouzien et Penanec'h allaient tuer les sieurs de Quinquis et La Salle ».* Il arrive en effet, mais Penanec'h braque un pistolet vers lui : *« Que cherches-tu là ? Veux-tu affaire ? Retire-toi ».* Prudent il s'en va...

Affolée, Isabeau de Coëtgoureden l'est aussi. Quatre de ses fils ne sont-ils pas en train de s'entretuer ? Elle court vers le village tout proche de Kerscouarc'h, où on l'entend *« pleurant » « crier pour chercher du monde pour l'accompagner au manoir ».* Elle se précipite chez le recteur de la paroisse de Maël, qui demeure à Kerscouarc'h. Seuls, les *« escoliers »* qui demeurent chez le recteur sont présents ; ils voient la Dame *«fort triste et mains jointes »* se jeter *« à genoux devant le sieur recteur »,* arrivé entre temps, et le « *prier instamment » « au nom de Dieu »* de venir *« pour empêcher malheur entre ses enfants », « puisque personne n'avait la charité de venir avec elle »*.

Pourtant, à en juger par le nombre de témoins, il y avait du monde ce jour-là à Kerscouarc'h, puis à Crec'hamblay. Mais, est-ce parce que les frères Le Bahezre *« se font craindre et redouter au Pays »* ? Est-ce parce qu'on a entendu *«tirer un coup de pistolet ou mousquet, sans savoir s'il venait du château de Kerauffret ou du manoir de Crec'hamblay »* ? En tout cas, au plus fort de la querelle, personne n'intervient directement. Peur et curiosité mêlée, Jean Tanguy, qui avait un moment cessé de faucher le blé dans un champ près du manoir *« pour boire de l'eau dans une fontaine qui est dans un clos circonvoisin »* de Crec'hamblay s'approche *« sur son ventre, sur le fossé du courtil situé derrière la maison »,* et joue les observateurs.

Difficile de savoir comment les quatre frères se retrouvent, peu de temps après, dans le courtil. Mais il est certain que là, devant les témoins accourus *« aux cris de force de la Dame de Pors an Gloan »,* les sieurs Penanec'h et La Salle *« qui se tenaient par les cheveux [sont] tombés à terre, et que c'était le sieur Penanec'h était dessous. .. »* Et on a bien vu *« Kerouzien donner un coup de tranche qu'il tenait en main audit Quinquis qui était courbé par terre pour séparer ses deux frères ».*

...Ce qui donne au sieur du Quinquis l'occasion de faire un second voyage à Corlay, pour se faire soigner, une fois encore, par le chirurgien ; celui-ci constate le 11 septembre 1735, *« outre le contenu du procès-verbal du 29 août dernier, une contusion située au dos, partie dextre... ».* La première consultation lui avait coûté 45 livres, celle-là ne lui revient qu'à 10 livres pour *« traitements et médicaments ».*

Mais il faut dire, à la décharge des éventuels médiateurs, qu'Agathe Ambroise *« était auprès de la barrière audit courtil, [et] tenait des pierres dans les deux mains menaçant les particuliers qui se trouvèrent au cri de la force de les frapper s'ils eussent entrés, leur disant que ce n'était pas leurs affaires et qu'ils eussent mieux fait de s'en retourner » !*

La Dame de Pors an Gloan prise en otage

Ainsi va le temps : on se bat, mais les blés sont coupés, et il faut faire farine... Le 14 septembre 1735, deux semaines jour pour jour après la violente bagarre, Isabeau de Coëtgoureden, accompagnée de Noble Homme Louis le Bahezre — son neveu, qui vit avec elle au manoir depuis 15 mois — et d'Antonin Bourgan, 13 ans, employé depuis quelques jours pour les travaux agricoles, descend *« en son moulin de Crec'hamblay à la conduite d'une charge de blé ».* Elle appelle son gendre qui doit *« comme meunier venir prendre sa charge de blé ». « A son empressement à se jetter hors du lit »* , elle le croit *« d'abord disposé à lui rendre ce bon service comme une justice et un devoir naturel de meunier à seigneur, et de fils à mère ».* L'accueil n'est pas celui qu'elle espérait : *« en effet, aussitôt qu'il lui eût ouvert la porte, Kergouzien, Penanec'h et Le Prouvost, [...] la prirent au corps et lui dirent "Soyez la bienvenue " »...*

On l'attendait. La voici prisonnière de ses aînés et de son gendre ; ils veulent l'obliger à *«faire ici paraître les enfants les Quinquis et La Salle pour donner sous leurs signes un désistement formel de toutes leurs prétentions au manoir de Crec'hamblay... ».* Elle les accuse de n'être sortis du moulin que *«pour la jetter dans* ***le bief*** *et servir de proie aux poissons* ». A moins de se plier à leurs exigences. Elle est seule et isolée : Penanec'h a chassé Antonin, le jeune domestique ; il lui a même *« **déchiré la tête** pour [le] faire sortir audit moulin »* Son neveu *« a eu, lui même à souffrir de Kerouzien et Penanec'h ».*

Que peut-elle faire d'autre ? Elle essaie tout *« pour se procurer la sortie de ce précipice ».* Mais sa situation est très inconfortable, et elle finit par capituler. Ses gardiens lui servent alors *« d'escorte jusques au manoir de Crec'hamblay pour lui faire exécuter ses promesses »*. Il s'agit de *« signer tous les pactes et conventions* » présentés. Le groupe arrive dans *« la cour principale du manoir ».* Quinquis et la Salle sont dans la *« maison nevez* ». On les appelle. On leur interdit, *« de se sauver ni de s'écarter en aucune façon* » car sinon *« leur vie faillirait dans l'instant* ». Mais la Dame de Pors an Gloan, par une *« inspiration divine »,* les pousse à prendre la fuite. Ils échappent ainsi à la *« furie »* de leurs frères et beau-frère et se réfugient *« chez le sieur du Rest, derrière le courtil* », poursuivis par leurs ennemis armés *« chacun [d'un bâton à grosse tête et ledit Kerouzien [d'] une fourche en bois »...*

« Le pot au feu ».

Un changement important s'opère ce jour-là. Gilles Le Diouron, domestique de la Dame de Pors an Gloan raconte que : *« étant retourné le soir, il ne trouva audit manoir de Crec'hamblay que les sieurs de Kerouzien et Penanec'h et son valet, qui avaient mis* ***le pot au feu****, desquels [lui] dirent : "Hé bien, vous avez à présent changé de maîtres. C'est à présent nous qui sommes vos maîtres"* ». La servante est congédiée, *«* après avoir reçu un coup de bâton ». La Dame de Pors an Gloan, Quinquis et La Salle *« sont obligés de chercher autre asile et le secours des étrangers »*. On les a chassés de leur demeure, et ils s'adressent à la juridiction de Callac le jour même, 14 septembre 1735.

Et avec quelle emphase ! Ils dénoncent *« la triste situation où ils se trouvent* ». Ils incriminent « *l'inhumanité et la férocité des deffendeurs qui est l'exemple de la plus grande barbarie »* ; *ces « indignes frères* » les ont « *plongés dans une misère étouffante, et réduits [...], par la force de leurs coups et menaces [à] abandonner leur demeure naturelle et leurs propres biens aux pillages... ». « Interdite pour ainsi dire fors de son bon sang, effrayée qu'elle était par leurs menaces, apaisée des sentiments les plus exorables : [eux, l '] insultant et la calomniant par toutes les manières les plus infâmes, [la Dame de Pors an Glaon] fut sans doute expirée sous les coups si par entrée de la Providence »* elle n'avait donné sa caution aux «*projets indignes de ces rebelles.* » Des rebelles qui les ont poursuivis *« armés de bâtons et de pistolets pour les assassiner ».* Et les plaignants demandent que *« ce crime »* soit qualifié de *«fratricide et matricide* ».

Après cette « *injuste* ***expulsion*** », ils réclament *« pour provision* », non seulement « *de rentrer audit manoir de Crec'hamblay pour y demeurer et faire valoir leurs biens* » mais aussi *« vu les violences et attaques continuelles de jour et de nuit que leur font les deffendeurs de* ***prendre main forte et aide auxiliaire en tel nombre de telles personnes qu'ils auront besoin [...] »***

L'affaire est grave et l'enquête débute très vite. On assigne les témoins. Pendant ce temps, les nouveaux maîtres des lieux, se servent largement. Dès le lendemain 15 septembre, c'est Agathe Ambroise qui emporte « *trois poulets et une grande pièce de beurre* » rangée dans le buffet de la maison principale et « *dont la serrure était en levée* ». Elle ne fait en cela qu'imiter ses deux frères aînés, qui déjà, *« ont pris deux fois le pain dessus la table et de la viande de porc — plein une malle de viande cuite* ». La Dame de Pors an

Gloan se fait voler par tous ses enfants : un jour, Quinquis et La Salle ont emporté, eux aussi « *une pelle en fer, une hache, un croc de fumier à deux doigts, un tranche et quatre paires de souliers ».*

Le surlendemain, vendredi 16 septembre, à 11 heures du soir, Gilles Le Diouron, le domestique croit sa journée finie « *étant allé à la loge coucher et garder les bestiaux de la Dame de Pors an Gloan dans un clos où ils ont coutume de pâturer* ». Il entend un coup de pistolet dans la cour du manoir. Peu de temps après arrive le sieur de Kerouzien : « *ramène les bestiaux dans leurs étables [...] laisse la clé dans la porte, et va garder les chevaux »*. Mais le samedi 17 *« s'étant levé et retourné à la maison à dessein de mener lesdits bestiaux paître »* — c'est lui qui le dit — *« il ne fut jamais plus surpris que de voir qu'il lui manquait dix bêtes à cornes, savoir deux bœufs, trois tourillons de trois à quatre ans, quatre vaches et une génisse »...* Ce qui n'émeut pas les nouveaux maîtres, et pour cause.

Le 23 septembre, la cour condamne Kerouzien et Penanec'h pour avoir *« enlevé et malmené de nuit le nombre de dix bêtes à cornes appartenant à la dame de Pors an Goan »*. Elle ordonne de plus qu'ils « *seront pris et appréhendés au corps et conduits aux prisons de cette cour* » pour tous les autres faits.

Les voici condamnés et recherchés par la justice.
Le 5 décembre, on découvre un cadavre dans le chemin, près du pont de Roudou ar Guezec. François Maurice Le Bahezre, sieur de Kerouzien est mort. Assassiné.

• « Levée de cadavre »

Le 5 décembre 1735, des représentants de la juridiction de Callac font une descente à Maël-Pestivien. Sont présents :

- Maître Simon Pharamis, avocat à la cour,
- Maître Jacques Le Hénaff, procureur fiscal de la juridiction,
- Maître Jean Rahuel, greffier,
- Maître Henri Clech, sergent,

et enfin Guillaume Le Pladec, interprète.

Il est environ deux ou trois heures de l'après-midi lorsque le petit groupe arrive à Maël-Pestivien *« au lieu de Crec'h an Gloan, en la proximité du manoir de Crec'hamblay* ». La Dame Catherine Yvonne Dufresne, épouse du sieur de Kerouzien les attend là. Elle leur a en effet demandé de venir constater que son mari *« a été occis dans le chemin conduisant du manoir de Crec'hamblay au pont de Roudou an Guezec* ». Par qui ? Ça, elle ne le sait pas ; mais ce dont elle est sûre, c'est que *« le corps y est gisant sur le carreau »* et elle sait qu 'il *« est son devoir de chrétien d'y pourvoir tant pour l'inhumation qu'autrement* »... Elle accompagne les membres du tribunal *« jusques dedans un chemin conduisant du Pont Roudou an Guezec au manoir audit Crec'hamblay, en l'endroit qui joint un champ nommé le Goas Lannou à un pré nommé Prat Roudou an Guezec ».*

Et c'est dans ce chemin « *en l'endroit dit du Hellay* » que les magistrats découvrent *« un cadavre estendu à terre sur son dos le visage tourné vers l'occident hors le chemin de la charette »* ; seuls les pieds dépassent dans le passage. Catherine Yvonne Dufresne se plie à la sinistre obligation : le corps gisant là est bien celui de François Maurice Le Bahezre, sieur de Kerouzien, son mari.

Le procès verbal dressé sur place nous donne de lui une description physique détaillée. L'homme mesure « *quatre pieds huit à neuf pouces* » ; il est « *tête nue* » et porte « *chevelure crêpée noire* ». Son habillement ne reflète pas le luxe... Il est en effet « *vêtu d'un mauvais gilet râpé étoffé — nous sommes en plein hiver — d'étoffés de différentes couleurs, d'une chemise de toile de chanvre et culottes de même, toile percée en deux endroits, et de mauvaises guêtres aux jambes, sans chaussures ... ».*

On a fait appel à un chirurgien de Carhaix pour déterminer les causes de la mort. Catherine Dufresne se retire. L'autopsie est pratiquée sur place, immédiatement, sur injonction et en présence des magistrats. Après qu'on lui ait « *ordonné de visiter ledit cadavre et d'en faire telles incisions qu'il appartiendrait* », Maître René Le Royer dresse son rapport : « *ai aperçu une plaie située au pariétal sénestre de longueur le travers de deux grands doigts et de largeur le travers d'un, et ayant fait incision cervicale, ai remarqué l'os fracturé dont une portion d'i-celuy était enfoncée et pénétrait dans la substance du cerveau.* » La jambe droite aussi est fracturée...

Quelles sont les causes de la mort ? « *Lesdites plaies et fractures paraissent avoir été faites par instruments lourds, tranchants et aigus comme tranche, hache, pelle, serpe ou autre instrument opérant pareil effet,* ***ce qui a causé la mort dudit Bahezre*** ».

Aucun doute, le sieur de Kerouzien a bien été assassiné.

En ce début de décembre, les jours sont courts... Ces constats ont pris bien du temps... La nuit surprend le groupe. On se retire dans la maison de Kerouzien. Chacun dresse son rapport. On ordonne que « *les hardes sus déclarées dudit défunt seront rendues au greffe de cette juridiction de Callac »* et on fait droit à la demande de la veuve : les magistrats permettent que le corps, qu'ils avaient trouvé prêt pour la cérémonie funèbre, « *la barbe nouvellement rasée, couvert d'un drap toile de Raparon, ayant un chapelet grain de corne blanche au col et une croix de laiton, le tout soutenu d'une chaîne métal jaune* » soit inhumé en terre bénite. Ce qui est fait le jour même dans le cimetière de Maël-Pestivien, dans un endroit situé *« proche la Croix »*[5].

• Premières investigations

Une fois rédigé le "*procès-verbal de levée de cadavre*", les premières investigations commencent. On apprend ainsi que le sieur de Kerouzien a été *« occis et homicide* » le jeudi **1er décembre** 1735 « *étant allé sur le crépuscule du soir voir ses champs* ». Or, la supplique de la veuve est datée du **5 décembre**... soit quatre jours après l'assassinat... S'est-elle inquiétée de ne pas voir son mari rentrer le soir ? La justice, en tout cas, déplore qu'elle ait tant tardé à se manifester[6].

Tout ceci interroge. Le corps a été découvert peu de temps après le forfait, cela ne fait aucun doute : Pierre Le Moigne, par exemple, « *deux ou trois jours après [le crime] alla voir comme bien d'autres le corps mort de Kerouzien qui était encore exposé sur le chemin* ». Donc le 2 ou le 3 décembre, au plus tard... On peut d'autant plus s'étonner de cette requête tardive que le meurtre a été perpétré non loin de son domicile, Lan an Gloan, situé à une « *demi quart de lieue* » du manoir.

Ajoutons encore que le corps a été trouvé tout près de la terre des Le Bahezre : les champs qui bordent le chemin, de part et d'autre du lieu de la découverte, appartiennent l'un au défunt sieur de Kerouzien[7] (Le Goas Lannou), l'autre (Prat Roudou an Guezec) faisant partie de la succession non réglée du père, Claude Maurice Le Bahezre. Ajoutons enfin les silences de la veuve, qui « *fut informée par un paysan qu'elle ne connaît pas* » qu'il y avait un mort dans le chemin près de son champ. Ce paysan ayant lui-même « *remarqué un homme ou cadavre qu'il ne connaissait pas* »... Et Catherine Yvonne Dufresne explique que c'est à la suite de cette information que « *s'étant mise en mouvement, la fatalité du jour lui fit paraître le corps* ». Elle a fait son devoir, et « *de quelle façon* » ! N'était-elle pas en situation de « *recourir aux pleurs et aux gémissements dans une pareille rencontre* » ? Dans ces circonstances, c'est tout ce qu'elle a pu faire...

Si la justice se rend en français, on parle le breton dans la région. D'où la présence d'un interprète. Mais ici, il n'est d'aucune utilité : personne n'a rien à dire, personne ne sait rien. C'est une constante que l'on retrouve tout au long de cette procédure criminelle. Les premières informations ne donnent aucun résultat, et « *comme les voisins du sieur de Kerouzien aussi bien que sa veuve ont fait refus de nous déclarer la cause de la mort, même de se présenter à la levée du corps quoiqu'il est prouvé par le procès-verbal du chirurgien qu'il a été homicide* »... et comme malgré tout « *ladite veuve Kerouzien depuis ledit temps est dans la morosité de faire les suites nécessaires pour poursuivre la vengeance du crime d'homicide* », le procureur tente de rassembler les éléments d'un début d'enquête.

La famille, bien sûr, est la première concernée. L'initiative du procureur de la juridiction de Callac, datée du 7 mars 1736, est suivie de deux plaintes. L'une émane du sieur de Crec'hambley (11 mars 1736), l'autre de la veuve (14 mars 1736). Tous deux demandent que le crime soit poursuivi. On verra par la suite que les intentions diffèrent de l'un à l'autre...

---

5 Archives des Côtes du Nord, 6E 106/1
6 Archives du Finistère, 2B 775.
7 Archives des Côtes du Nord, B 215.

Catherine Yvonne Dufresne, qui n'a « *comme femme fidèle et de condition jamais rien omis pour sauver un si cher mari* » ne peut, hélas, livrer les noms des « *malveillants malfaiteurs qui l'ont occis* ». Elle est irréprochable : « *pourrait-on croire que perdant la moitié d'elle-même suivant le dire de Saint Paul* » elle n'a pas fait « *retentir le ciel et la terre* » pour retrouver les assassins ? Non sans mérite d'ailleurs *« attendu la connivence des uns, la terreur et apparemment les pratiques secrètes des autres au pays où le crime a été commis »*. L'allusion à sa belle famille est implicite. Au nom de la morale, elle se voit donc *« obligée — trois mois et demi après... — d'honneur et de probité, comme personne de famille et de naissance d'extraction noble, de se plaindre à la justice d'un cas si grave et si atroce. »*

• Règlement de compte

La plainte du **sieur de Crec'hambley** est beaucoup plus intéressée. On a peu vu l'aîné des Le Bahezre dans la première partie de cette évocation. Absent des conflits opposant les sieurs Kerouzien et Pennanec'h à leurs frères Quinquis et La Salle pendant l'été 1735, il est en revanche omniprésent dans les nombreux procès qui déchirent la famille. Sans doute, cette absence physique est-elle un peu forcée : sa mère et ses cadets ne l'ont-ils pas menacé « *de lui couper la langue et le bras droit, de le mettre à la torture et dans une gêne jusqu'à l'extermination de sa vie* » ? N'ont-ils pas pris un malin plaisir à faire fuir son cheval de l'autre côté du Blavet, lorsqu'il est venu rendre visite au sieur de Kerouzien ? Messieurs les magistrats pourraient même s'assurer qu'on l'a vu, en septembre 1735, aller avec Kerouzien jusqu'au marché de Saint Nicolas du Pelem pour récupérer sa monture...

Depuis la mort de son père, il ne cesse de mettre en accusation ses frères cadets et sa mère, qui, dit-il, s'amusent beaucoup des tours qu'on lui fait ! La plainte de mars 1736, après celles des 23 mars,1 ^{er} juin, 8 octobre et 22 octobre 1735, entre dans la logique de son combat : tant que la succession n'est pas réglée, il ne peut « *ni jouir ni disposer d'aucun bien meubles ni immeubles, ni même parachever les solennités de son bénéfice, encore moins le payement de ses crédits qui sont très considérables ».*

En octobre 1735, Pennanec'h et Kerouzien, décrétés de prise de corps après leur coup de force au manoir, avaient, eux aussi, supplié qu'on les sorte du « *labyrinthe* » dans lequel ils étaient. Sans se joindre à Crec'hambley, qui n'a pas approuvé « *les actes dudit sieur de Pennanec'h contre Quinquis et La Salle* », ils ont dénoncé l'attitude de la mère et des plus jeunes : « *leur conduite est d'autant plus noire et répréhensible de justice qu'elle les a portés, après avoir paru devant messieurs les priseurs en brebis, à reprendre la peau de loup afin de mordre plus agréablement...»*

La mort de Kerouzien, on s'en doute, ne favorise pas les arrangements entre les héritiers. Pour le sieur de Crec'hambley, c'est l'occasion de se débarrasser de ses frères récalcitrants, qui, selon lui, vivent de biens spoliés. Les auteurs du meurtre sont tout désignés : Quinquis et La Salle ont assassiné Kerouzien, avec la complicité d'« *un voisin et conseil* ». L'affaire, si elle aboutit, n'est pas mauvaise pour l'aîné des Le Bahezre : non seulement il pourra prendre possession du manoir, mais, de plus, il pourra faire valoir, sans opposition réellement efficace, les crédits qu'il dit avoir sur son père, sur sa mère, et sur... Kerouzien. Kerouzien qui, justement, est mort sans postérité...

Quand on sait les difficultés suscitées par la succession du Sieur de Pors an Gloan, on ne s'attend pas à un règlement rapide et efficace des conflits qui déchirent la famille Le Bahezre depuis plusieurs années. Même si ceux qui y ont un intérêt direct prêtent leur concours à la recherche des assassins.

Premiers résultats

Pour aboutir à l'identification des criminels, le procureur de la juridiction de Callac sollicite l'appui de l'Église. Cette pratique se retrouve très couramment sous l'Ancien Régime : Justice et Église se rendent mutuellement service et chacune y trouve son compte : « Rien de si beau que le concours de deux puissances pour la punition des crimes ; l'Église prête ses censures au magistrat pour la découverte de la vérité, le magistrat (...) punit les crimes et protège l'exécution des sentences des juges d'église lorsqu'ils implorent le bras séculier »[8].

8 Serpillon, Code criminel, ou commentaire sur l'ordonnance de 1670. Lyon, Frères Périsse,1767

Ainsi, au printemps 1736, les prêtres de Maël-Pestivien, du Loc'h et de Kérien, menacent d'excommunication les paroissiens qui s'enferment dans un silence coupable, alors qu'ils ont les moyens d'aider à l'arrestation des meurtriers. Des bruits courent, en effet : l'un des leurs a été témoin de l'assassinat. Mais il se tait. Tous ceux qui connaissent le nom de ce témoin subiront les sentences ecclésiastiques s'ils n'apportent leur aide à la recherche de la vérité. Mais rien n'y fait, pas même le poids de l'église sur les consciences...

Le sieur de Crec'hambley a, lui, des informations : les assassins étaient deux, accompagnés de leurs valets. Leur intention n'était peut-être pas de tuer : « *surpris par la blessure et par l'énormité du crime* », ils se sont présentés le soir du premier décembre 1735, après leur forfait, *« chez un certain conseil du voisinné »* qui leur avait promis « *assistance et sûreté* ». Trouvant porte close, ils ont alors *«forcé l'huys à ce voisin et conseil au vu et à la connaissance de tout le quartier »*. L'un est rentré et l'autre *« est resté pleurer à la porte* » disant aux enfants présents dans la maison que « *Kerouzien était mort d'une ventrée de vin* ».

On laisse aussi entendre que la mère serait l'investigatrice du crime. N'avait-elle pas de bonnes raisons d'en vouloir à son fils Kerouzien, lui qui l'a éborgnée à vie, à la suite d'un coup de poing en août 1735 ?

Tandis que l'enquête piétinne, la mort naturelle de la Dame de Pors an Gloan, en mars 1737 — elle a 74 ans —, relance les conflits.

Soyons clair :

Le but de cette recherche n'est pas de résoudre une énigme policière. Il s'agit bien plus d'essayer de comprendre, dans une petite commune rurale du XVIII^{e} siècle, ce que pouvaient être les axes de solidarité ou d'opposition sociales ou familiales. Il s'agit aussi de tenter d'appréhender par le concret ce que pouvaient être les mentalités de ces hobereaux, d'autant plus attachés à leurs privilèges et à leurs titres que les partages successifs les appauvrissaient davantage. Enfin, en dépouillant un tel dossier, en regardant vivre une partie de la noblesse rurale, même excessive, probablement marginale, exemple caricatural s'il en est de la violence de l'Ancien Régime, il nous a semblé qu'il y avait là quelques éléments susceptibles d'enrichir notre connaissance de l'histoire locale. Nous essaierons donc plus tard de tirer de cette série le parti de l'Histoire.

1. A qui profite le crime ?

• A La dame de Pors an Glaon ?

Certes, elle avait des raisons d'en vouloir à Kerouzien. Il l'avait blessée à vie et l'avait humiliée en public. Il la narguait en recevant à Pors an Gloan, tout près du manoir *régulièrement et depuis plus d'un an*, Crec'hamblay et sa femme, priés depuis longtemps ne plus s'approcher au manoir.

Certes, lorsqu'un jour Catherine Yvonne Dufresne, épouse de Kerouzien *lui avait représenté qu'elle était la cause de toutes ces brouilles et de la discorde qui régnait entre les frères*, elle avait répondu *que dans peu de temps la Dufresne serait débarrassée de son mari.*

Certes, elle devait de l'argent à Kerouzien. Un acte notarié en faisait foi. En contrepartie, il jouissait de trois pièces de terres dépendant du manoir. Il n'est pas pensable qu'elle ait pu dissimuler la chose à ses héritiers. L'argent l'intéressait sans doute... mais elle a signé un «renoncy» à la succession de Kerouzien. Pour éponger sa dette ?

Isabeau de Coatgoureden, dame de Pors an Gloan ne sera pas inquiétée par la justice... Elle meurt le 23 mars 1737 et est inhumée le lendemain en l'église paroissiale de Maël-Pestivien. Aucun honneur, pas même la mention de la présence de ses enfants sur le registre paroissial[(9)]. Rien.

---

9 En 1732, le recteur notait sur son registre la mort de N : h ; Claude Maurice Le Bahezre, sieur de Forsan Gloan, du lieu noble de Crec'hamblay, qui fut solennellement inhumé (...) par les soussignés prêtres et recteurs en présence du Sieur et de la Dame de Crec'hamblay, du sieur et de la dame du Quinquis, de Maître Jacques Le Prouvost...
En 1737, le recteur enregistre laconiquement la mort d'Isabeau de Coatgoureden, dame et veuve de deffunt Monsieur de Pars an Glao du manoir de Crée' hamblay inhumée le lendemain en l'église paroissiale de Maël. Elle était âgée de septante et quatre ans

Son fils aîné Crec'hamblay qui, c'est une évidence, ne l'aime pas beaucoup, continue de l'accabler et de la faire parler après sa mort ; le 9 juillet 1737, il soumet à la justice des «faits nouveaux» : *le jour qu'ils l'ont assassiné, la mère des deux assassins leur dit que s'ils l'eussent manqué ce jour-là, ils n'auraient pas eu à dîner (!)*. Elle aurait aussi exercé un chantage sur son valet, le menaçant de perdre sa place *s'il manquait son lièvre.*

Après avoir échoué contre Penance'h en août 1735, elle aurait été capable de réussir en décembre de la même année contre Kerouzien... Cette femme ne pensait donc qu'à faire assassiner ses fils ? Comment ne pas s'étonner d'une haine aussi profonde et tenace entre mère et fils ?

• A Quinquis et La Salle ?

Oui, on s'est beaucoup interrogé sur les raisons qui les ont fait dissimuler pendant huit jours une charrette ferrée provenant de chez Kerouzien. On s'est étonné du soin qu'ils ont mis à la faire circuler de nuit entre Querien et Crec'hamblay. On n'a pas compris pourquoi, après l'avoir rangée dans un pré dépendant de Crec'hamblay, *ils l'ont mise dans une douve en rabattant le fossé dessus*. On ne sait pas ce qu'elle contenait. Mais ce dont on est sûr, c'est qu'elle a laissé des traces qui impliquent qu'elle était lourdement chargée.

La rumeur les accuse, mais les preuves manquent. Un proche leur aurait promis protection. Un proche à qui ils auraient offert des *«oyes»* en contrepartie de sa *protection*. Mais il ne se trouve pas un témoin direct de ces faits, pour la plupart rapportés par *ouy dire*.

Enfin, Quinquis et la Salle ne se sont pas «portés héritiers» de Kerouzien (mort, rappelons-le, sans postérité). Les procédures engagées contre Quinquis et La Salle visent à faire de ces suspects des coupables. La justice suit son cours, à son rythme...c'est-à-dire très lentement.

• A Crec'hamblay ?

Celui-là a réclamé l'héritage de son frère. Après l'assassinat, les «effets» du sieur de Kerozien ont été vendus pas sa veuve. Mais, apparemment, le produit de la vente n'a pas suffi à Catherine Yvonne Dufresne pour se purger des dettes contractées par son mari auprès de Crec'hamblay, deux ans avant sa mort. Sombre histoire que celle qui lie Crec'hamblay et Kerouzien : un billet, où 15 francs sont devenus 1500 livres, la fureur de Kerouzien découvrant la falsification. Enfin Crec'hamblay tramant la veuve devant les juges pour obtenir paiement de ce billet[10]...

Ici, Crec'hamblay est gagnant : Kerouzien avait acheté à Lan an Gloan sept pièces de terre dépendant autrefois du manoir de Crec'hamblay. Il jouissait aussi en propre et par acquêt d'un certain nombre de pièces *pouvant valoir environ onze écus* dans le canton de Saint-Servais, paroisse de Duault, au village de Goascorrec ; à Burthulet, toujours paroisse de Duault, il possédait également quatre pièces de terre *dont la veuve Kerouzien profita pendant quelques temps au décès de son mary. Mais quelque temps après, Crec'hamblay en a chassé les fermiers et s'est emparé des biens qu'il a affermés par billet sous seing privé au sieur Gronidec du Loscouët, allié des Bahezre.*

10 Les juges du Présidial de Quimper laissent entendre que Crec'hamblay avait, lui aussi, des raisons d'assassiner Kerouzien. Devant eux, Quinquis précise que l'argent avait été rendu, quittance délivrée, mais que le billet avait été conservé par Crec'hamblay et que les 15 francs étaient devenus 1500 livres, et que l'ayant appris, le sieur de Kerouzien menaça Crec'hamblay de lui faire rendre le billet bon gré mal gré, mais qu'il n'a pas pu rattraper son billet.

2. La victoire de Crec'hamblay

Dans la recherche de la vérité, la mort passe au second plan. Et c'est dans une sordide ambiance que la culpabilité présumée de Quinquis et La Salle devient argument pour régler les affaires d'argent.

A force de poursuites et plaintes en justice, le sieur de Crec'hamblay finit par obtenir gain de cause. Après tant et tant de procédures, il recueille enfin les fruits de son acharnement. Humilié par l'interdiction de se présenter au «lieu noble de Crec'hamblay» du vivant de sa mère, obligé de garder ses distances de la demeure familiale, pas même en sécurité lorsqu'il venait voir son frère Kerouzien à Pors an Gloan pour ses affaires, soumis aux pressions vexatoires de ses cadets dès lors qu'il s'aventurait dans les parages du manoir, décrété de prise de corps (i.e. tenu de se présenter à la justice pour lui rendre des comptes sur son coup de force de l'été 1735)... Crec'hamblay triomphe. Il a déjà beaucoup attendu et n'entend pas différer encore la jouissance de ce qui, maintenant, fait partie de son patrimoine. D'ailleurs, depuis l'arrêt de la cour du 26 juin 1737, il a quitté le manoir de Kerhuel en Bothoa où il demeurait épisodiquement — lorsqu'il n'était pas *errant ou sans domicile fixe* — et est venu s'installer, définitivement, avec sa femme dans la maison principale de Crec'hamblay.

Jean-François Le Bahezre confie l'exécution de l'arrêt de la Cour au général de Guingamp et à quelques cavaliers de la maréchaussée. Mais Quinquis et la Salle s'échappent... Excédés par l'animosité de leur frère aîné, soucieux de vivre sur les biens familiaux comme du vivant de leurs parents, les cadets n'entendent pas se laisser faire. Bon gré, mal gré, Crec'hamblay devra donc s'accommoder de leur présence. Car si la maréchaussée est bien une compagnie chargée de faire exécuter les décisions de Justice, elle n'a pas les moyens de sa vocation[11]. Alors, certes, apparemment, le droit est du côté de Crec'hamblay, mais les moyens de faire valoir ce droit lui font défaut...

En réalité, c'est sur cette notion de droit que l'on s'oppose : selon Quinquis, les titres de noblesse n'existent que dans l'imagination de Crec'hamblay*, qui ne cherche qu'à se piquer de noblesse pour par ce moyen se faire un état avantageux afin d'envahir la plus grande partie de la succession des biens de [ses] père et mère*[12]... Crec'hamblay, quant à lui, soutient qu'il a bien la preuve de sa qualité d'héritier noble[13]

L'homme est un procédurier ; mais on peut s'interroger sur son honnêteté : on trouve aux archives des Côtes-du-Nord d'autres dossiers dans lesquels Crec'hamblay apparaît sous un jour plutôt sombre. En août 1727 Pierre Le Masson l'avait accusé de l'avoir spolié de «deux bœufs et un cheval par violence et voie de fait», acte pour lequel un décret de prise de corps avait été pris à son encontre le 29 janvier 1728... Il est à nouveau décrété de prise de corps en octobre 1735. Mais Crec'hamblay défie la justice.

3. Le prix de la victoire

• Autodafé...

Dans cette affaire de succession où chacun est convaincu que sa cause est la seule juste, c'est la justice qui est la grande perdante. Rivés à leurs certitudes, crispés sur leurs oppositions, fermés à toute décision qui ne va pas dans le sens de l'idée qu'ils se font de leur bon droit, les frères Le Bahezre se cramponnent, chacun à sa manière, à leur volonté de ne rien céder. Une sentence est-elle prononcée au profit des uns ? Les autres la reçoivent comme une iniquité. Ils ne font confiance à la justice que dans la mesure où elle se prononce en leur faveur. Dans le cas contraire, ils combattent ses décisions par la violence. C'est un autre paradoxe de cette famille : on dénonce la chose jugée, on conquiert de nouvelles positions par la force... et on demande à la justice d'entériner la nouvelle situation, pour brandir à son tour l'étendard du droit. Rien d'étonnant donc à ce que les réactions soient vives après les arrêts rendus au profit de Crec'hamblay.

---

11 E. Bertin-Mourot, La maréchaussée de Bretagne au XVIIIe siècle, thèse pour le Doctorat Faculté de Droit, Rennes, 1969 (non publiée).

12 Sur la partage noble, voir Jean Meyer, La noblesse bretonne, «Coll Sciences», Flamarion Paris 1972..

13 Il invoque en particulier un partage entre escuyer Guillaume Le Bahezre, sieur de Kerfichant et autre escuyer Pierre Le Bahezre, sieur de Kerdennou, un autre entre les enfants dudit Pierre Le Bahezre avec le sieur de Kerebel Le Bahezre et aussi un arrest de 1513, et même le dernier arrest de noblesse [de16.. (?)] au profit de Louis Le Bahezre son cousin germain.

Le 18 juillet 1738, Quinquis et La Salle, suivis de Péronelle Dufresne (femme de Quinquis, à ne pas confondre avec Catherine Yvonne Dufresne, veuve de Kerouzien) se présentent vers les 10 ou 11 heures du soir chez Crec'hamblay. Ils enfoncent la porte, *qu'ils cassent à coup de pierres*. Mais Crec'hamblay tire un coup de fusil de l'intérieur, *pour leur faire peur*. Ce soir-là, les agresseurs doivent renoncer à leurs projets. Mais ce n'est que partie remise. Le lendemain, *soleil levant* les deux frères reviennent avec Pélagie Le Bahezre[14], se jettent sur Crec'hamblay et le maltraitent de *coups jusqu'à effusion de sang.* Ils le fouillent et lui subtilisent 50 livres.

Cependant, le but de l'opération n'était pas le vol. Non, ce qu'ils voulaient déjà la veille, ce qu'ils veulent encore ce matin-là, c'est le faire renoncer aux avantages de l'arrêt rendu pas les magistrats .. .Et voici Crec'hamblay *pieds et mains liées derrière le dos* emmené de force dans cet état jusque dans la maison nevez ; à ses *cris de force*, sa femme accourt, mais les ravisseurs la font taire et l'obligent à s'en retourner chez elle. Quinquis et La Salle attachent leur prisonnier *à une cloison lui déliant seulement les bras quelques temps après pour lui faire écrire une lettre* : il s'agit de faire venir à Maël-Pestivien Jean-Jacques Le Prouvost et sa femme Agathe, qui demeuraient alors à Callac. Crec'hambaly s'exécute — est-il en position de faire autre chose ? — après quoi il est à nouveau *relié du même bras et retenu en cet état jusqu'à l'arrivée de Prouvost et Agathe Ambroise sa femme.*

Le nouveau maître des lieux neutralisé, sûrs, cette fois, de pouvoir s'approcher sans prendre un coup de fusil, Quinquis, La Salle se présentent au manoir. Là, ils forcent l'épouse de Crec'hamblay à leur remettre les fameux «papiers» : *toutes les obligations et fermes du sieur de Crec'hamblay, tant ceux du défunt sieur de Pors an Gloan que ceux de défunt sieur de Kerouzien et plusieurs titres importants touchant la noblesse des Bahezre*. Comme un symbole, c'est dans la cheminée de ce manoir, objet de tant de convoitises, que *Jean-Jacques Le Prouvost, plus habile que les autres, les brûla*. Tant qu'à faire le vide, on jette également au feu *les grosses de sentence [15] rendues au profit de Crec'hamblay tant sur Catherine Yvonne Dufresne, veuve de Kergouzien, que sur d'autres particuliers*, en même temps que *l'ordre de M. le Procureur général du roy* obtenu par Crec'hamblay.

On peut comprendre le geste de Le Prouvost : son beau-père, le sieur de Pors an Gloan, avait donné *cinq ou six ans avant sa mort* la jouissance du moulin à sa fille, en guise de dot. Il semble évident qu'Agathe, comme ses autres frères, a fait les frais des poursuites de son frère aîné puisqu'au jour du «rapt» elle et son mari n'exercent plus leur métier de meunier mais habitent à Callac. La Salle est perdant lui aussi : il habitait au manoir et a dû émigrer avec sa femme pour laisser la place à Crec'hamblay.

Après cet autodafé spectaculaire, toute l'équipe retourne à la «maison nevez» chez Quinquis où ils retrouvent Crec'hamblay, lui délivrent la main droite pour lui faire *transcrire quelques billets*, des lettres préparées et écrites par Le Prouvost *et même un billet par lequel il déclarait qu'il ne poursuivrait point l'assassinat et la mort de leur frère Kerouzien. Puis ils lui font signer un billet par lequel il promettait qu'il abandonnerait plus d'une de ses prétentions* et qui précise *qu'il n'a point fait d'acquêt au manoir de Crec'hamblay.*

• Séquestration

Une fois sorti de ce mauvais pas, Crec'hamblay, bien entendu, ne reste pas inactif. Le 8 août 1738, plainte est déposée à Carhaix. Mais il lui faut prouver le mauvais coup dont il a été victime. Il se met donc *en chemin pour preuve des faits*. Ni Quinquis, ni La Salle ne sont prêts à se laisser «déposséder» du bénéfice de leur coup de force ; des biens mal acquis peut-être, mais des biens qu'il faut maintenant conserver. Pas question donc, de se soumettre à une décision de justice qui pourrait être, une fois encore, contraire à leurs ambitions. Le meilleur moyen de l'éviter, est d'empêcher Crec'hamblay de faire avancer la procédure. Un nouvel épisode commence

14 Il s'agit probablement de Gilles Pélagie Le Bahezre, sieur du Rest dont on a déjà parlé

A Maël-Pestivien, on célèbre Notre-Dame de Bonne Nouvelle dans la chapelle Saint-Isidore le dimanche qui suit le 15 août. En 1738, ce jour de pardon n'incite pas les Le Bahezre à la conciliation.

Pierre Le Gal, du village de Kerscouarc'h, raconte en breton *qu'en revenant de la grand'messe dite en la chapelle Saint-Isidore, il rencontra assez près de son village, près d'un pont nommé Le Coz Villin, le sieur Bahezre de Crec'hamblay monté sur un cheval et un paysan inconnu à pied qui le suivait, et cependant assez près de lui qui se dirige vers le bourg du Nord.*

En fait, Crec'hamblay est surveillé de près... Le témoin *faisant son chemin, arrivé à une petite hauteur à une portée de fusil de distance du pont, rencontra aussi les deux frères de Crec'hamblay, les nommés Quinquis et La salle qu'il salua comme il l'avait fait Crec'hamblay sans se dire rien de part et d'autre. Il ne s'aperçut pas que les frères fussent armés en aucune manière, mais il croit cependant qu'ils avaient à la main quelques bâtons.* Pierre Le Gai rentre chez lui. Quelques heures plus tard, sortant de sa maison (...), *il apperçut de «loin» les trois frères marcher ensemble, le Crec'hamblay toujours à cheval et les trois passant au haut du village dans le chemin qui mène au manoir de Crec'hamblay.*

Le retour de Crec'hamblay au manoir ne manque pas de pittoresque. Car si, apparemment *la marche semblait se faire normalement*, Crec'hamblay est ligoté sur son cheval et ses frères lui tiennent lieu d'escorte. Anne Le Cam, se souvient du *sieur de Crec'hamblay monté à cheval entre ses deux frères Quinquis et La Salle, l'un et l'autre avec cheval, marchand auprès de ce cavalier*. Elle se rappelle surtout que *Crec'hamblay avait le corps lié par le milieu, par une grosse corde neuve, grosse comme le doigt*. Elle ne peut cependant dire *s'il était lié des bras ou des mains ou seulement (!) par cette corde qui lui passait autour du corps*. Avec *son regard affligé, son air triste et un peu de sang au côté de son nez*, Crec'hamblay n'est pas à la fête.

Pour préserver leurs acquis, Quinquis et La salle ne reculent pas devant la distance : s'ils ont commencé à «pister» leur frère dès son départ du manoir, c'est sur le grand chemin de Maël-Carhaix qu'ils l'ont attaqué *par derrière le dos, armés de bâtons et d'espèces de pistolets de poche...*

Ramené de force au manoir, Crec'hamblay reste prisonnier à nouveau pendant vingt-quatre heures. Ensuite, il ne bénéficie que d'une liberté surveillée : pendant plus d'un mois, ses frères *ne l'ont laissé sortir ni parler à personne qu'en leur présence, sans lui donner la liberté d'écrire, menaçant de la vie sa femme et sa servante qui furent obligées de l'abandonner*. Et, selon Crec'hamblay, *ils l'ont tenu si fort dans sa captivité que les jours de dimanche et fêtes, ils l'emmenaient à la messe à la chapelle de Saint-Norgant, et le ramenaient ensuite entre eux gardé !*

4. Trois pendus... par les pieds !

Une pareille outrance ne pouvait s'éterniser. Le 8 octobre 1738, cinq hommes débarquent au manoir : Penanec'h, accompagné de ses beaux-frères, Pierre-Louis et Jean-Baptiste Louis Gicquel et de leurs valets. Depuis les violences de l'été 35 les relations ne sont pas de grande qualité entre les cadets et Penanec 'h même si Quinquis prétend *avoir oublié, par un naturel fraternel*, (!) de faire exécuter le jugement rendu en octobre 1735 [15].

Les habitants de la «maison nevez» manifestent beaucoup de bonne volonté à l'égard des visiteurs : Quinquis les prie d'entrer chez lui pour *y faire leur réfection et s'y loger*... Péronnelle Dufresne leur offre les crêpes qu'on vient justement de confectionner ; la servante propose de mettre les chevaux dans l'écurie — mais ils dédaignent l'offre et s'occupent eux-mêmes de leurs montures. Gilles Le Diouron, le valet, est aussi mis à contribution. Bref, on fait *bien des amitiés à Penanec'h*, mais celui-ci accueille *assez froidement* toutes ces attentions. L'équipe préfère s'installer dans la maison principale.

Un peu plus tard, le sieur de Crec'hamblay se présente chez ses *cadets disant qu'il n y a pas le morceau chez lui* et demande donc *de quoi repaître cette compagnie*, enfin *quelque nourriture* pour les passagers... Peronelle Dufresne apporte jusqu 'au manoir *une demi-miche de pain de ménage, du beurre sur une assiette et aussi une grande quantité de crêpes avec des écuelles*, tandis que la servante va jusqu'à la *grande crèche* donner du foin aux chevaux. La femme de Quinquis revient chez elle porteuse d'un message à l'intention de son mari et de son beau-frère. Penanec'h est venu *parler affaires* et ils sont «invités» avec insistance à participer à la conversation au manoir.

---

15 Jugement qui rappelons-le, enjoignait à Penanec'h et Kéranzlen de se Présenter à la justice après leur coup de force contre leur mère et leurs frères cadets

Mais Quinquis et La Salle déclinent «l'invitation» ; ils n'ont *rien à causer avec eux, rien à proposer sans qu'au préalable leur sœur Agathe et son mari Jean-Jacques Le Prouvost ne soient présents*. Et, à la maison nevez aussi, tout le monde se met à table.

Une heure après, les voyageurs, accompagnés de Crec'hamblay font irruption dans la maison. Penanec'h est *fort mouillé*, car *il y a beaucoup d'eau dans la cour* : simple considération sur le temps, entrée en matière banale qui permet à ses acolytes de prendre par surprise Quinquis et La salle. Car les intrus sont non seulement *armés de fusils et quantité de pistolets* mais encore de *chaînes et entraves de fer*. Et les voilà qui, *sans rien dire d'autre*, *sautent sur Quinquis, le prennent aux cheveux le terrassent* et finalement *lui mettent l'entrave de fer*. La Salle et Gilles Le Diouron, le valet, subissent le même sort. On leur met des *entraves et une chaîne de fer aux pieds par laquelle ils sont attachés l'un à l'autre*. Les *voici tous trois ferrés, garotés et liés les mains derrière le dos, conduits en cet état, maltraités de coups dont ils sont grièvement blessés*, les voici donc conduits au manoir où on les fait monter dans la chambre. Puis on les fouille, on leur prend leurs clés. Enfin, ils sont *forcés de se coucher à la renverse sur le plancher*. Les agresseurs connaissent le principe de la poulie *: ils passent une corde par leur chaîne et entraves et par dessus la poutre*, et vers les dix ou onze heures du soir, le mercredi 8 octobre 1738 *tous sont hissés les pieds en haut de la poutre et la tête en bas jusqu'au lendemain vers une heure de l'après-midi* !

Incroyable ? En dehors des trois victimes, il y a des témoins... Et pas n'importe lesquels : dès qu'elle l'a pu, c'est-à-dire le jeudi 9 au matin, Peronelle Dufresne a demandé aux magistrats de Callac de *faire une descente* à Maël-Pestivien pour délivrer les trois hommes. Ils sont venus, tout de suite, le jeudi 9 octobre une première fois, et le lendemain une deuxième fois.

Le 17 octobre 1738, un témoin se manifeste spontanément. *On lui aurait fait accroire que les nommés Crec'hamblay, Penanec'h, ses deux beau-frères et deux autres quidams étaient décrétés de prise de corps.* Il a aussi entendu dire *par bruit commun qu'un décret d'ajournement personnel avait été prononcé contre lui lors de la descente des 9 et 10 octobre*. Manifestement, il ne se sent coupable de rien, ne tient pas à être confondu avec les Le Bahezre, veut justifier sa présence au manoir le 9 au matin et demande en conséquence à être interrogé pour se purger de ce décret.

Celui qui parle ainsi aux juges présente bien : c'est un homme *de haute stature ayant cinq pieds et quelques pouces, tenant un chapeau noir sous le coude, portant cheveux et barbe châtaigne, les souliers pareille couleur, les yeux gris. Il est très bien vêtu : justaucorps et veste de drap de Rouen brun, gilet de flanelle blanche avec un col de toile de lin, culotte de pinchina brun, guestres de toile, souliers aux pieds et boules de métal de prince, chemise toile de lin*. Yves Le Mener, 40 ans, notaire et praticien de plusieurs juridictions, demeurant à Kerlan en Maël-Pestivien (donc peu éloigné du manoir) répond aux questions des magistrats.

— N'était-il pas au manoir de Crec'hamblay le 9 octobre ?

> *— Répond que cedit jour il était tout habillé et préparé pour aller à la ville de Guingamp pour rendre raison à Monsieur de Kernisan Hémon agissant pour le Monsieur le Commandeur du Palacret [16], et qu'étant prêt de partir de sa demeure, il vit arriver Jean François Bahezre de Crec'h-hamblay qui lui dit au premier abord que ses frères, sœur et lui étaient tombés d'accord pour toutes affaires de famille, qu'il ne fallait plus pour couronner l ' œuvre que le ministère* du notaire.

— Que fit-il, que dit-il audit Crec'hamblay ?

> *— Répond qu'il répartit audit Crec'hamblay qu'il ne voulait point se mêler de ces affaires, ni celles de sa famille.*

— Alla-t-il au manoir avec ledit Crec'hamblay au manoir ledit jour ?

> *— Répond que pressé par les suppliques dudit Crec'hamblay il alla de compagnie avec lui [...] environ les huit à neuf heures du matin.*

---

16 Commanderie de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem en Pont-Melvez.

— Qu'a-t-il fait en entendu lors de son arrivée audit manoir ?

— Répond qu'étant rendu dans la cuisine de la maison principale chez Crec'hamblay, il entendit dans la chambre au-dessus des personnes se plaindre sans savoir qui ils étaient, et qui disaient en langage vulgaire breton «aiou, antrou Doué ma Zluouret !» (?) qui signifie en français «Dieu ayez pitié de moi !»

— Que fit-il à ce moment ?

— Répond qu'il fut tiré à côté en particulier dans un courtil derrière ladite maison par Yves-Gabriel Bahezre de Penanec'h. Que [...celui-ci] lui présenta un billet qu'il tira de sa poche avec d'autres papiers en lui disant «Voilà un billet fait par un habile avocat [...] j'allais le montrer à mes frères et leur proposer de le signer en faveur de quoi ils eussent été mis en liberté.»

— Le témoin est-il monté dans la chambre ?

— Répond que ledit Penanec'h ordonna à son beau-frère de lui ouvrir la porte de ladite chambre pour leur présenter ledit billet et de leur en faire lecture.

— Que fit-il lors de son entrée dans la chambre ?

— Répond que lors de son entrée dans ladite chambre, il fut épouvanté et tout interdit de voir lesdits Gilles Maurice et Joseph François Bahezre, et le nommé Gilles Le Diouron leur valet attachés à une poutre en ladite chambre par les pieds lesdits Gilles Maurice et Joseph François étant entravés par des entraves de fer, chaînes et cordes, et que ledit Le Diouron était au milieu, aussi suspendu à ladite poutre, les trois ayant la tête et leurs épaules sur le plancher et qu'il apperçut que ledit Le Diouron avait des menottes de force sur les bras, également que lesdits Gilles Maurice et Joseph François Bahezre. Ajoute qu'ils étaient les bras liés et garrottés de cette manière derrière leur dos.

— Que fît-il dans cette conjecture ?

— Répond qu'il dit audit Penanec'h de mettre ces gens en liberté avant de leur rien proposer, qu'à moins de cela, il ne pouvait en aucune manière instrumenter

— Que fît-il?

— Répond que ledit Penanec'h par les sollicitations de l'interrogé fit dégarotter leurs mains et les détacha de la poutre où ils étaient suspendus et leur laissa cependant les entraves et chaînes aux jambes.
Après quoi il leur fit lecture en tremblant, pressé par ledit Penanec'h [...] audit billet sans pouvoir se souvenir de ce qu il contenait, effrayé de voir pareille manie dans un lieu éloigné de secours. Et que ledit billet fut cependant signé par Quinquis et La Salle sur le bout d'une barrique. Qu'ils ne signèrent que parce que ledit Gran Pré [17] leur promettait de les mettre en liberté.

— Qu'a-t-il fait de ce billet ?

— Répond qu'étant descendu de ladite chambre et rendu de compagnie avec ledit Penanec'h et Grand Pré[17] dans la cuisine audit manoir, ledit Penanec'h l'engagea de le lui donner en lui disant d'un air hardi «Monsieur, donnez-moi ce billet que je le signe et mon frère Crec'hamblay.»

— Le donna-t-il ce billet ?

— Répond que se voyant en pareille conjoncture il n'osa pas refuser, et de ce fait il le donna, sans cependant, eu égard à sa frayeur, que ce billet fut signé en sa présence par lesdist Penanec'h, Crec'hamblay et autres intéressés.

---

17 Nom d'un des valets.

— Que se passa-t-il ensuite ?

— Répond que ledit Penanec'h lui proposa défaire un acte obligatoire de cent livres sur lesdits Quinquis et La salle pour sa part et portion des ***meubles*** *dépendant de la succession de leur père et mère, payables disait-il en trois termes égaux en six ans. Le premier terme de trente trois livres au neuvième jour d'octobre en quatre ans, trente trois livres le neuf octobre en cinq ans, et le restant de trente quatre livres en ce même jour en six ans, moyennant quoi ils eussent été mis en liberté et quites les uns vers les autres des* ***meubles*** *de la succession.*

— Que fit-il de cet acte ?

— Répond que se voyant ainsi surpris par lesdits Penanec'h et Crec'hamblay et craignent la gêne aussi bien que lesdits Quinquis et La Salle, il consentit de leur rapporter moyennant que lesdits Quinquis et La Salle eussent été déliés et libres. Que le sieur P énoncée h l'engagea de rapporter cet acte, lui promettant qu'il allait les remettre en liberté, et qu il n'avait qu'à rapporter.

— Rapporta-t-il cet acte ?

— Répond qu'il le rapporta sur le bout d'une barrique étant dans ladite chambre ou lesdits Qumquis, La Salle et leur valet étaient retenus, où l'interrogé s'était transporte parce qu'il n'osait rien refuser auxdits Penanech, Crec'hamblay, Grand Pré et trois autres inconnus tous armés de fusils et de pistolets.

— Fit-il signer Quinquis et La Salle ?

— Répond qu'avant de les faire signer, ils descendit dans la cuisine de la maison principale pour dire au sieur Penanec'h de les délier et dégarotter avant qu'ils eussent signé et qu'il eut garanti ledit acte, que sa conscience ne lui permettait pas défaire des obligatons sur des personnes forcées dans les fers.

— Que se passa-t-il ensuite ?

— Répond que ledit Penanec'h [...] prit les clés pour ouvrir les entraves et chaînes qui étaient mises aux jambes [...] mais que ledit ***Crec'hamblay s'y opposa*** *et remit la clé là où elle était.*

— Le sieur Mener a-t-il fait signer cet acte par les parties ?

— Répond que véritablement il fit signer par lesdits Quinquis et La Salle [ ] ajoute que ledit La Salle l'embrassa : «Je ferai et signerai cet acte pourvu que je sois libre : aussi faites en sorte. Monsieur, que nous soyons délivrés.»

— Cet acte a-t-il été contrôlé, et dans quel bureau ?

— Répond que non parce qu'il voyait bien que c'était un acte forcé, et qu'il n'avait rapporté que pour se garantir la vie. Et sitôt qu'il fut sorti de leur tyrannie il déchira en morceaux l'acte, tant par rapport à la contravention du contrôle qu'autrement.

Les enchaînés de Crec'hamblay sont restés attachés les uns aux autres jusqu'à la descente du tribunal de Callac à Maël-Pestivien. A ce moment-là, et seulement à ce moment-là, leurs geôliers ont consenti à les délier les uns des autres en rompant une des entraves de fer qui les tenait, puis on ils les ont laissés *sortir en cet équipage, La Salle ayant encore une entrave et chaîne de fer au pied et ledit Quinquis une autre.*

La crise de Juillet-Octobre 1738 ne s'arrête pas ainsi. Le 11 octobre, Crec'hamblay renouvelle ses plaintes. Mais les informations recueillies n'ont pas permis de confondre Quinquis et La Salle. Un monde sépare l'institution des justiciables. Parler, c'est prendre le risque de se faire accuser de faux-témoins par une des parties et donc prendre celui d'avoir à en payer le prix. Alors, pourquoi prendre des frais, pourquoi prendre la peine de faire un long déplacement ? Et puis, dans une famille aussi déchirée et aussi violente

que celle des Le Bahezre, être témoin n'est-ce pas se faire forcément des ennemis ? Pourquoi s'exposer quand il est plus simple de se taire ?

L'assassinat de Kerouzien est resté impuni... en même temps qu'un excellent prétexte pour Crec'hamblay de poursuivre ses frères.

Si l'année 1738 se conclut pas un arrangement amiable, où tous les frères Le Bahezre décident de renoncer mutuellement aux procédures en cours, ce n'est qu'une trêve, non la paix. Malgré les bons offices du sieur de Rochcaeve, de Botcol, qui a joué les conciliateurs quelque temps, les oppositions reviennent ; la rancune et la jalousie, trop profondes, trop anciennes et tenaces réapparaissent.

Les affaires qui séparent les frères Le Bahezre sont d'autant plus difficiles à suivre qu'ils en appellent à des juridictions différentes pour obtenir réparation des violences dont ils sont victimes : alors que la cour de Callac prononce un arrêt contre Crec'hamblay et Penanec'h à la mi-octobre 1738, la cour royale de Carhaix, elle, prononce un décret de prise se corps contre Quinquis et La Salle le 15 octobre 1738.On n'en sort pas ! D'autres procès succèdent à ceux déjà évoqués. Pour compliquer encore d'avantages les choses, des vices de formes obligent les magistrats à tout reprendre à zéro.

Crec'hamblay, lui, est obsédé par l'idée de faire arrêter ses frères. A sa requête, la maréchaussée «descend» donc à Maël-Pestivien. En septembre 1741, Quinquis et La salle échappent une fois encore aux brigadiers. Le 8 mai 1745, les choses se passent moins bien : 13 ans (!) après la mort de son père, Quinquis est (enfin ?) arrêté par la brigade Carhaix . Par surprise. En pleine nuit.

Voici quelques extraits de son «procès-verbal de capture». Au total, huit personnes ont participé à l'arrestation.

...Je me suis exprès transporté à la susdite requette [...] assisté et escorté de Jean Le Moan et Allain Coutellec [...] mes huissiers et assistants [...] et aussi accompagné de Maître Alexandre François Prouhet, huissier ordonnancier, et Jean-Joseph Le Moyer, Libert Jean et Louis Laroche, les deux cavaliers de la maréchaussée [...] jusques au bourg de Saint-Servais, paroisse de Duault, tous de compagnie, où nous avons pris notre réfection chez le sieur Duminy, hôte y demeurant, et ensuite partis tous de compagnie audit bourg d'environ une heure de la nuit du samedi au dimanche pour nous rendre au manoir de Crechambley [...] où demeurent lesdits frères Bahezre[...] Etant rendus près audit manoir nous avons mis pied à terre et *fait garder nos chevaux par le nommé Guillaume Le Roux audit Bourg de Saint-Servais pris pour* ***guide****.*

Ensuite nous avons investi la dite maison ou demeurait le Sieur Gilles Maurice et Joseph François Le Bahezre [...] laquelle porte nous a été ouverte par une fille ou femme à moi inconnue et aussitôt j'ai entré dans ladite maison accompagné du Sieur Prouhet et audit Libert, les autres gardant toujours les portes et fenêtres de ladite maison où étant j'avais remarqué le nommé Gilles Maurice Le Bahezre ***monter une échelle pour vouloir se sauver*** *; surquoi je lui avais mis la main au collet et descendu de l'échelle à l'aide desdits Libert et Prouhet. Ensuite de quoi je lui ai juré l'arrêter de sa personne et déclaré que j'allais le constituer prisonnier aux prisons royaux audit siège royal de Carhaix aux fins du décret de prise de corps vers lui énoncé d'autorité dudit siège. [...] Je l'ai emmené dehors de sadite maison et mis à la garde desdits Moyer et Laroque en selle afin défaire les perquisitions requises et nécessaires de Joseph-François Le Bahezre son frère. Et pour toute perquisition que j'ai pu faire avec mesdits escorte et assistants je n'ai pu trouver ni arrêter ledit François son frère, ayant été prévenu par les cris force que faisait ledit Gilles Maurice, femme et enfant. [...] Comme ledit Joseph François dormait dans une loge bâtie en un champ auprès de ladite maison, [celui-ci a pu] prendre la* ***fuite****.*

Ce que voyant je me suis rendu auprès de l'endroit à nos chevaux étaient et ledit Sieur Quinquis gardé [...] et ensuite je l'ai fait monter sur un de nos chevaux et pris la route [pour] nous rendre à Carhaix.

Et attendu du jour de dimanche, nous avons encore descendu au bourg de Saint- Servais en seule fin d'attendre la Sainte-Messe et de donner à déjeuner audit sieur Bahezre, lequel pendant ladite messe j'ai gardé avec ledit Libert cavalier tandis que les autres susnommés attendaient. [...] Après ladite messe finie nous avons mangé notre repas et (sommes) partis dudit Bourg environ une heure de l'après-midi.

Le soir même, vers les 19 heures, Quinquis est confié au geôlier de Carhaix. Plusieurs interrogatoires suivent l'arrestation. Monitoires, réagraves en 1746... La justice s'épuise... et le lecteur est probablement, lui aussi, fatigué de ces étemels recommencements de la petite histoire.

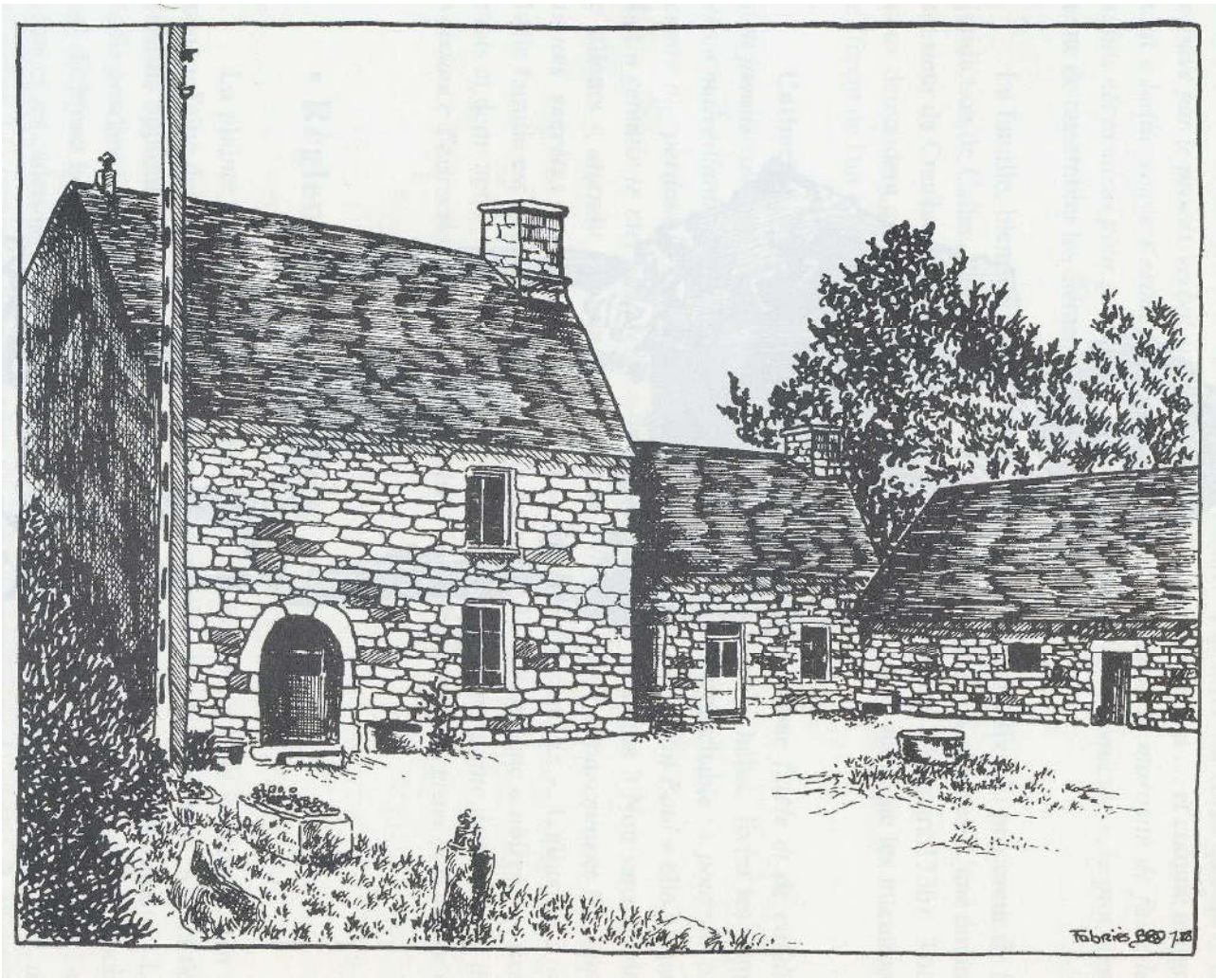

Le manoir de Crec'hambley, tel aqu'on peut le voir aujourd'hui après sa reconstruction en 1775

Jeannine Grimault

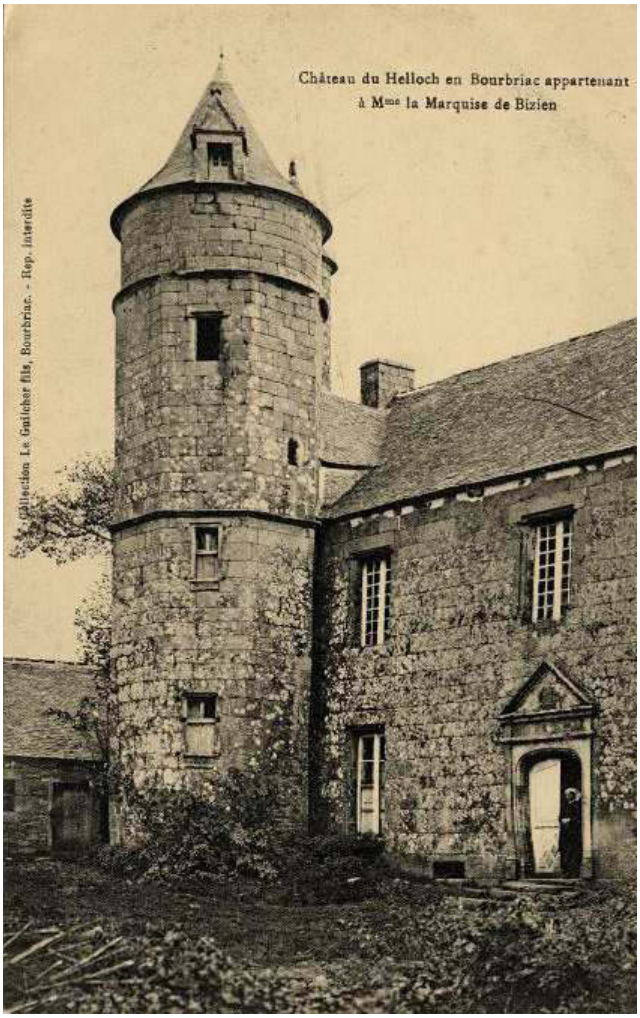

Yves de Kerenor, sieur du Helloc'h

Pays d'Argoat N°9, 10, 11,14

André-Yves Bourges

Un gentilhomme breton

au temps d'Henri IV

Yves de Kerenor, sieur du Helloc'h

A. Du mythe à la réalité

En 1925 un obscur *curé* de Basse-Bretagne qui cultivait les Muses, l'abbé Bertrand Loyer, écrivit et fit donner, dans le cadre des *Fêtes Historiques Bretonnes de Minibriac (à Bourbriac)*, un drame breton en 3 actes intitulé *Kerenor*.

L'intrigue, assez banale, n'est rien d'autre que la compétition dans laquelle s'opposent un certain *Otrou Keleneg* ("Monsieur" Du Quelennec) et un autre gentilhomme nommé *Ervoan Kerenor* (Yves de Kerenor), pour gagner la main de l'héritière du Château de Coatmin en Bourbriac, *Anna Kerliscoët* (Anne Du Liscoët). L'action, fertile en rebondissements dignes du meilleur théâtre de cape et d'épée, se situe pendant les guerres de la Ligue, plus précisément au moment du siège de Guingamp (en 1591). *Keleneg* est un huguenot brutal, par ailleurs l'assassin du père d'*Ervoan Kerenor* et qui tient pour le parti d'Henri de Navarre. Le Jeune *Kerenor*, depuis l'enfance amoureux et aimé d'*Anna Kerliscoët*, est un valeureux capitaine ligueur et c'est lui, naturellement, qui, porté par sa foi catholique et son amour pour la jeune fille, triomphera de son rival et épousera la *pennherez*. L'histoire ne manque pas d'un certain charme, un peu désuet, et d'une puissance d'évocation très certaine.

Les données documentaires sont, comme on s'en doute, beaucoup moins prolixes : elles nous font connaître un Yves de Kerenor, marié dans les toutes premières années du XVII^{e} siècle avec Marguerite Du Poirier, dont il eut plusieurs enfants ; et, à moins d'une première union de courte durée et qui serait restée sans postérité, il ne paraît pas avoir été l'époux d'une quelconque Anne Du Liscoët. Cette dernière, si tant est qu'elle ait jamais existé, a pu appartenir à la branche de la famille de ce nom qui résida effectivement à Coatmin en Bourbriac, au moins depuis la seconde moitié du XVII^{e} siècle.

Quant au possible assassinat du père d'Yves de Kerenor par un membre de la famille Du Quelennec, nous n'en avons pas trouvé trace.

Ces éléments proprement historiques étaient certainement connus de l'abbé Loyer, lequel, alors vicaire à Bourbriac, avait donné dans le bulletin paroissial de nombreuses monographies sur les anciennes seigneuries de la petite région concernée et sur les familles qui les possédèrent, en particulier sur le Helloc'h et la famille de Kerenor. De quoi il découle qu'en écrivant son drame *Kerenor*, le digne ecclésiastique n'a pas cherché à cerner une réalité, mais, à l'instar d'un Vigny par exemple, quand il produisit *Cinq-Mars ou Chatterton* (si du moins la comparaison n'est pas trop écrasante pour le brave abbé Loyer), à créer un mythe. Que son choix soit tombé sur Yves de Kerenor n'est sans doute qu'un hasard ; il se trouve pourtant que ce petit gentillâtre breton du temps d'Henri IV avait été, sans aucune prétention "littéraire", un homme "d'écriture", chose rare dans ce milieu, à cette époque, et en ces lieux ; il se trouve aussi qu'il nous a laissé d'assez nombreuses pages relatives à ses affaires domestiques, significativement éclairantes de son environnement socio-historique ; et, enfin, que la tentation était grande de confronter au personnage "réinventé" par l'abbé Loyer l'homme de chair et d'os qu'avait été Yves de Kerenor.

B. Données généalogiques

Il y avait autrefois
en Avaugour,
au profond d'un Grand Bois
un lieu nommé Kerenour.

1 *Messire Riou de Kerenor, Seigneur Du Cosquer, marié en 1392 avec Etiennette Du Helloc'h, fille et seule héritière de Messire Geoffroy Du Helloc'h et d'Adelice de Bossant, vivants seigneur et dame Du Helloc'h.*

Ce personnage est la souche de la famille de Kerenor. Son fief du Cosquer était situé en Kérien, autrefois trêve de Bothoa ; c'est aujourd'hui le petit village de Cosquer-Gentil *Gentil est* pour *Tudjentil*, "gentilhomme" en breton, où subsistent les vestiges de l'ancien manoir des Kerenor. Quant à la terre du Helloc'h, sans principe de fief, elle s'étendait en Bourbriac, autour du château du même nom, coquette et altière construction des XVI^{e} et XVII^{e} siècles, très joliment restaurée et entretenue de nos jours par les familles Pérouse de Montclos et de Ferron.

Le nom Kerenor se décompose en *Ker* préfixe caractéristique d'un toponyme, qui signifie "ville, village, logis" et *Enor*, à rapprocher de l'anthroponyme *Eneour* que l'on retrouve dans les trois Plounéour ou Plonéour, actuelles communes du Finistère. *Kerenor* est, sans nul doute, un toponyme (nom de lieu et/ou nom de fief) devenu patronyme avec l'adjonction de la particule de qui indique l'origine, particule souvent omise car n'étant pas d'usage en breton.

Certaines prétentions de la famille de Kerenor au XVIII^{e} siècle tendaient à faire de ce premier ancêtre connu, Riou, le descendant de la branche cadette d'une famille de Grandbois et le fils d'un nommé Henry. Plus encore, la seigneurie de Grandbois (en Landebaëron) étant passée, via les Péan, aux mains de la puissante famille d'Acigné, réputée issue des anciens comtes de Rennes, on vit une demoiselle de Kerenor se faire appeler : de *Grandbois d'Acigné de Kerenor*. Dans l'état de nos recherches à ce jour, nous ignorons si les d'Acigné furent mis au courant de cette "usurpation" de patronyme et, le cas échéant, ce qu'ils en pensèrent ; et nul membre de ces familles de Grandbois, Péan ou d'Acigné ne paraît susceptible d'être identifié à l'ancêtre des Kerenor, Henry, vivant au milieu du XIV^{e} siècle.

En fait, ce nom de Grandbois (en breton : *Coatmeur*) est peut-être à considérer dans sa signification étymologique et à mettre en rapport avec le Boismeur et le Coatmeur qui forment, avec le Bois d'Avaugour, un important massif forestier sur le territoire des actuelles communes de Saint-Péver et Lanrodec. Or, à Saint-Péver, l'actuel village de Kenaour, à moins de 1500 mètres de celui de Boismeur, est un ancien *Kerenor* (attesté en 1427) alias *Kerenoure* (attesté en 1444).

Reportons nous au milieu du XIV^{e} siècle, à l'époque où la Guerre de Succession de Bretagne, succession disputée entre Blois et Montfort, ensanglante notre région. Voyons ces chefs de bandes armées, qui se vendent au plus offrant des deux partis en présence et font surtout, pour leur propre compte, *la guerre de picorée*. Suivons Froissart quand il explique que «.quelques-uns de ces brigands se faisaient maîtres au dessus des autres et devenaient riches, que c'était merveille. » Supposons un de ces soldats de fortune installé, en maître, dans le "Grand Bois", le Boismeur, faisant camper ses troupes dans le Castel-Tanguy, vieille enceinte fortifiée du Haut Moyen Age située près de l'ancienne voie romaine ; et supposons encore que ce guerrier redoutable a des fils, et qu'à ceux-ci il veuille, tel un véritable seigneur, donner des apanages.

Si le lecteur a bien voulu nous suivre dans nos conjectures, il admettra la possibilité qu'un nommé Henry, fils cadet du "Seigneur du Grand Bois", ait été apanagé de la terre de *Kerenour* ou *Kerenor*, distraite du "patrimoine" foncier conquis par son père à la pointe de l'épée. Que ce "seigneur du grand Bois" appartint à la petite noblesse du pays et possédât déjà le fief du Cosquer en Kérien, ou, au contraire, que son fils Henry de Kerenor ait "légalisé" l'entrée par effraction d'une famille de rustres dans la classe féodale, en devenant seigneur du Cosquer par

alliance ou par acquêt, rien ne s'oppose au schéma que nous proposons. Le blason de Riou de Kerenor portait : d'or au pal de sable, que ses descendants conservèrent en l'écartelant de celui des anciens seigneurs du Helloc'h. C'est ce que confirme un aveu du 1er avril 1693 :

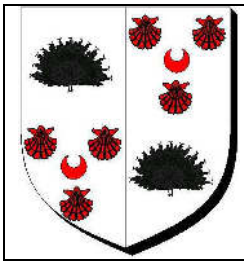

Ecartelé, aux 1er et 4ème, d'or au pal de sable, qui sont les armes des Kerenor ; aux 2ème et 3ème, d'argent au croissant montant de gueules, accompagné de trois crozilles de même, deux en haut et une en pointe, qui sont les armes des Du Helloc'h.

Ce sont ces armoiries qui figurent en tête de l'arbre généalogique présenté en 1668 pour la Réformation de la noblesse de Bretagne ; ce sont elles que l'on trouve enregistrées en 1699 à Guingamp et en 1700 à Saint-Brieuc dans l'Armoriai Général dressé en vertu de l'édit de 1696. Rien à voir donc avec *le paon faisant la roue* que signalait le père Toussaint de Saint-Luc, qui avait confondu *pal et paon* ; grossière erreur déjà soulignée en 1787 par Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, Juge d'Armes de France, mais inconsidérément répétée par Pol Potier de Courcy dans les différentes éditions de son *Nobiliaire et Armoriai de Bretagne*. Bien que très simples et très sobres, les armes primitives des Kerenor ne se retrouvent point portées par d'autres familles nobles de Bretagne ; et leur simplicité est un témoignage de leur ancienneté.

Après Riou de Kerenor, et pour une période d'environ un siècle, rien de plus difficile à établir que les premiers degrés généalogiques des Sieurs du Helloc'h.

D'abord, on trouve cité en 1402 et 1425 **Geoffroy Du Helloc'h** dont on peut être assuré qu'il s'agit du beau-père de Riou de Kerenor. Cette famille Du Helloc'h, tombée en quenouille avec Etiennette, fille dudit Geoffroy et d'Adelice de Bossant, portait des armoiries identiques ou très similaires à celles des familles Huon à Plougonver, Jégou à Saint-Péver, de Keranflec'h à Bulat-Pestivien et Pligeau à Bourbriac. Pour ce qui concerne les Keranflec'h, Sieurs de Rosneven, Merien de Keranflec'h, cité en 1420, avait épousé une certaine *Jeanne Helou* dans laquelle il faut sans nul doute reconnaître une fille de la maison du Helloc'h ; quant aux Pligeau qui portent dans leurs armes deux coquilles au lieu de trois et un lambel en chef, cette brisure d'armoiries semble indiquer qu'il s'agissait de cadets de la maison du Helloc'h où ils furent d'ailleurs longtemps possessionnés.

Ensuite, les anciennes réformations des fouages, conservées aux Archives Départementales de la Loire-Atlantique citent **Prigent Du Helloc'h**, noble de Bourbriac et de Plésidy, en 1440 et 1444 ; or, s'il a bien existé un Prigent Du Helloc'h décédé en 1471 et pour lequel Henry de Kerenor, *son héritier principal et noble* fournit minu en 1472, on trouve entre-temps Jehan de Kerenor attesté Sieur Du Helloc'h en 1456.

Enfin, les titres conservés aux Archives Départementales des Côtes-du-Nord dans le fond de la seigneurerie du Helloc'h (1 E 1829), se référant aux diverses figures d'armoiries que l'on pouvait voir à la fin du XVII^{e} siècle dans la chapelle prohibitive du Helloc'h en l'église de Bourbriac, signalent les alliances successives de la famille de Kerenor avec celles du Helloc'h, de Beaucours, de Quelen, Rouzault, de Munehorre, Collet de La Ville-Aulnays, de Quelen-Saint-Bihy, Du Groesquer, Du Poirier et de Bégaignon. Nul doute que l'ordre immuable de cette énumération indique la succession régulière, de père en fils, des alliances contractées par les aînés mâles de la famille de Kerenor, comme cela est amplement démontré à partir de la génération de parents de Bertrand de Kerenor, fils de Marie de Munehorre et marié lui-même à Catherine Collet. Aux alliances Beaucours, Quelen, Rouzault et Munehorre donc doivent nécessairement correspondre quatre degrés intermédiaires entre Riou de Kerenor (degré I) et Bertrand de Kerenor (degré VI).

C'est la synthèse de ces éléments un peu disparates que nous proposons dans la filiation suivante :

II. Jehan alias Prigent. Jehan Kerenor, cité en 1420 dans le rôle de Montre de la retenue de Jehan de Penhoet, Amiral de Bretagne. Succède à son grand-père maternel, Geoffroy Du Helloc'h, à la tête de la maison du Helloc'h et depuis connu sous son seul nom de fief : Prigent Du Helloc'h, cité dans les réformations des louages de 1440 et 1444, paroisses de Bourbriac et Plésidy. Avait

épousé vers 1415 une fille de la maison de Beaucours (en Bothoa).

III. Jehan (II) de Kerenor. Sieur Du Helloc'h, *auquel le corps politique de la paroisse de Bourbriac,* après délibération, concède une tombe élevée dans l'église de Bourbriac (27 mars 1456). Egalement connu, comme l'avait été son père, sous le nom de Prigent Du Helloc'h ; décédé en août 1471.

Avait épousé vers 1435-1440 une fille de la maison de Quelen, sans doute de la branche établie à Kermorzu en Saint-Adrien et dont le rattachement aux puissants Sires de Quelen n'est pas prouvé.

IV. Henry de Kerenor fournit le 28 Juillet 1472, *en tant qu'héritier principal et noble* de feu Prigent du Helloc'h, le minu des héritages, terres et rentes dont ledit défunt est décédé propriétaire et au premier rang desquels figure le *Manoir du Helloc'h*. Henry de Kerenor est représenté aux Montres de noblesse de l'évêché de Tréguier en 1479 et 1481 par Jehan, expressément désigné comme son fils et qui comparaît en tenue d'archer avec un page et deux chevaux.

Avait épousé vers 1460 une fille de la maison Rouzault, possesseurs du fief de Leindevet en Bourbriac.

V. Jehan (III) de Kerenor, cité dès 1479, Sieur du Helloc'h dès 1485, quand il obtient du Duc de Bretagne François II un mandement daté du 13 août de la dite année pour ses droits de *prééminences et franchises en la paroisse de Bourbriac.*

Avait épousé vers 1485 Marie de Munehorre, héritière de la seigneurerie de la Villeneuve en Pommerit-Jaudy, décédée le 15 Juillet 1501.

Avec **Bertrand** (degré VI ci-après) débute la généalogie de Kerenor qui fut dressée en 1668 à l'occasion de la Réformation de la Noblesse de Bretagne ordonnée par Louis XIV : cette généalogie qui, présentée à la Commission de ladite Réformation, permit à la famille de Kerenor d'être confirmée dans sa noblesse, nous est connue par de nombreuses copies postérieures à la Bibliothèque Nationale (Dossiers Bleus et Nouveau d'Hozier) à la Bibliothèque municipale de Saint-Brieuc, à la Bibliothèque de l'Abbaye de Landevennec, aux Archives Départementales des Côtes-du-Nord (Série J. fonds Frotier de La Messelière), etc. Outre le fait que ces copies sont plus ou moins fautives - et plutôt plus que moins ! - la généalogie en question, dressée à la hâte pour la seule justification des droits nobiliaires de la famille de Kerenor a l'inconvénient d'être squelettique et incomplète : peu de noms et pas de dates. Il était donc utile de l'étoffer quelque peu.

VI. Bertrand de Kerenor, cité dès le 28 janvier 1502, date à laquelle il fournit, en tant que *fils et principal héritier noble de Marie de Munehorre, Dame en son temps de la Villeneuve,* les minu et déclarations des héritages, terres et rentes dont ladite défunte était propriétaire. Sieur Du Helloc'h, cité comme tel en 1513 et 1517, employé dans la Réformation de 1535 comme tenant les lieux nobles du Cosquer (en Kérien), du Helloc'h et de Kerdavidou (en Bourbriac). Décédé en 1540.

Avait épousé en 1520 Catherine Collet, fille de Louis Collet et d'Olive de Beaulieu, de la maison de La Ville-Aulnays, d'où au moins quatre enfants :

1. *Rolland de Kerenor*, qui suit :
2. *Pierre de Kerenor,* Sieur du Cosquer, cité en 1556 et 1558, marié à Jeanne de Coëtrieux, veuve dès 1568, sans postérité mâle ;
3. .*Jeanne de Kerenor,* Dame de La Villeneuve, du Cosquer, mariée
    1- à Jean de Coatgoureden, Sieur de Kerauffret, décédé en 1548 ;
    2 - à Pierre Le Lay, Sieur de Keralain, avec lequel elle est citée conjointement dans un acte de 1570 ;
    4. *Marie de Kerenor*, Dame de Kerguillay (probablement mariée à un Coëtrieux, Sieur de Kerguillay), citée en 1570, décédée en 1590.

VII. Rolland de Kerenor, Sieur Du Helloc'h, cité comme tel en 1541, 1544, 1552. Procureur de la Cour de Kergouanton en Magoar. Décédé dès 1555.

Avait épousé le 14 mai 1542 Françoise de Quelen, fille de René de Quelen et de Catherine Taillart, de la maison de Saint-Bihy, décédée après 1558, d'où au moins quatre enfants :

1. *Bertrand (II) de Kerenor*, Sieur Du Helloc'h, cité comme tel en 1556, décédé en 1558, sans alliance ni postérité ;
2. *René de Kerenor*, qui suit ;
3. *Pierre de Kerenor*, Sieur Du Cosquer, cité comme tel en 1583, décédé avant 1607, sans alliance ni postérité connues ;
4. *Jean de Kerenor*, Sieur de Kerdavidou, cité comme tel en 1583 et 1591, marié à Gillette de Trogoff, d'où un fils unique : Maurice de Kerenor, Sieur de Kerdavidou, qu'on retrouvera au paragraphe concernant l'environnement familial d'Yves de Kerenor, notre personnage.

VIII. René de Kerenor, Sieur Du Helloc'h, cité comme tel en 1558. 1570, 1583, décédé en 1592. Avait épousé vers 1570 Guillemette Du Groesquer, fille de Rolland, Sieur Du Groesquer

et de Bossant, et de Jeanne Du Parc de Locmaria, d'où au moins quatre enfants :

1. *Yves de Kerenor*, auquel est consacrée cette étude ;
2. *Jean de Kerenor* ;
3. René de Kerenor ;
4. Jeanne de Kerenor ; qu'on retrouvera tous trois au paragraphe concernant l'environnement familial d'Yves de Kerenor.

Une lignée bretonne de petite noblesse d'extraction, connue depuis la fin des guerres de Succession de Bretagne ; aucune illustration particulière ; une série d'alliances honorables sur cent cinquante années, puis le coup d'éclat du mariage de Rolland de Kerenor, chef de sa maison, avec Françoise de Quelen-Saint-Bihy en 1542. Car la maison de Quelen est une des plus anciennes et des plus renommées lignées du nobiliaire breton - réputée ramage des Comtes de Poher qui ont donné à la Bretagne son *duc* le plus célèbre : Nominoë - et l'épouse de Rolland de Kerenor, bien qu'issue de branche cadette, descendait en ligne directe et assurée d'Yvon 1er, Sire de Quelen, cité en 1192. Mais surtout, Françoise de Quelen-Saint-Bihy apportait aux Kerenor un sang illustre hérité de sa lointaine aïeule Catherine, fille de Geoffroy Boterel, Comte de Quintin et puîné de Penthièvre. - le sang des anciennes dynasties comtales qui se sont succédées à la tête du pays de Bretagne, celui aussi des souverains francs depuis Clovis, des empereurs d'Occident depuis Charlemagne, des rois de la 3ème race depuis Hugues Capet. Sa parentèle couvrait la plupart des maisons souveraines d'Europe et de très nombreuses lignées féodales en France et hors de France.

C. Environnement familial

Aucune allusion dans ses papiers domestiques ne laisse transparaître ce que connaissait Yves de Kerenor, petit-fils de Françoise de Quelen-Saint-Bihy, de ses ascendants illustres : faut-il interprêter ce silence comme une nouvelle preuve de la relative indifférence que témoignait la noblesse bretonne avant le XVIII^{e} siècle à l'égard des questions de généalogie nobiliaire ? L'état noble seul compte en raison de ses aspects très concrets d'exemption fiscale et de prérogatives socio-économiques. Au temps d'Henri IV la noblesse bretonne était sortie de l'âge des supériorités et commençait de dégénérer dans celui des privilèges ; mais elle était encore loin de l'âge des vanités qui verrait ses ultimes sursauts et son extinction.

Pour autant Yves de Kerenor était très attaché à l'éclat et aux intérêts de sa maison comme le démontre amplement le soin qu'il apporte à la rédaction d'un petit extrait en forme de mémoire pour servir aux survivants d'instruction de mes affaires, comme appartiendra en janvier 1607 (10 pages de la main d'Yves de Kerenor). C'est le même but qu'il souscrit en dressant hâtivement un Inventaire des pièces qui sont au sac que le sieur du Helloc'h a avec le sieur du Keruhel Poirier en garde dépendant du fait de ses prééminences de Querien (Kerien), inventaire non daté mais postérieur à août 1611 (2 pages). Son testament enfin, qu'il ne put écrire de sa main, ni même seulement signer, attendu (disent les notaires présents) *sa débilité et faiblesse*, est animé du même esprit que traduit sa volonté d'être *inhumé en ses enfeux et lieux prohibitifs de sa maison le plus solennellement que faire se pourra* (10 janvier 1613).

Attaché aux intérêts de sa maison signifie donc pour Yves de Kerenor attaché à ceux de son environnement familial immédiat : sa femme, ses enfants, quelques parents proches. Dès janvier 1607, il écrit : *Je désire que ma femme prenne la charge de nos enfants, espérant qu'autre personne n'aurait ni d'eux, ni de peu de bien qui leur reste, tant de curiosité ni de soin, remettant le tout néanmoins à la bonne discrétion de nos parents communs*. Ce qui confirme six ans plus tard son testament : *désire aussi ledit testateur, son décès arrivé, que ladite du Poirier, sa femme, soit créée et instituée tutrice de leurs enfants, pourvu que ses parents l'aient agréable.*

Qui sont-ils, cette épouse digne de tant d'amour et de confiance, ces enfants dont le père s'émeut de les laisser avec si peu de bien, ces parents par le sang ou par alliance dont les avis sont sollicités ?

Yves de Kerenor avait épousé, probablement dans les toutes premières années du XVII^{e} siècle, Marguerite du Poirier, fille de Vincent du Poirier, sieur de Kemon et de Françoise Le Meur. Cette famille du Perrier, fieffée à Kermelven en Trémeven, paraît avoir constitué un rameau obscur et passablement besogneux de l'illustre famille du Perrier devenue au début du XV^{e} siècle, Comtes de Quintin. Vincent du Poirier, à qui sa mère, Jacquette Rolland, avait transmis la terre de Kemon également en Trémeven, exerçait à l'époque des guerres de la Ligue l'office de

receveur de la baronnie de Coatmen pour le compte du Maréchal de Cossé-Brissac ; ce qui lui valut d'être la cible des soudarts du fameux Guy Eder de la Fontenelle qui pillèrent la maison de Kernon où le receveur zélé avait fait transporter les grains de la dîme seigneuriale. Marguerite du Poirier se vit apanagée de la terre de Keroignant (dont la dévolution ne manque pas d'intérêt) [1] cependant que sa sœur aînée, Françoise du Poirier, hérita la terre de Kernon et la transmit à la famille de Trogoff par son mariage avec Pierre de Trogoff, sieur de Rocumelin. Yves de Kerenor fait allusion une fois dans son mémoire de 1607 à Vincent du Poirier (*le sieur de Kernon mon beau père*) ; à plusieurs reprises il mentionne Pierre de Trogoff (*le sieur de Roccumellen mon beau-frère*) avec lequel il avait été en affaire notamment en 1602, sans doute la vente audit Trogoff de la seigneurie de La Villeneuve en Pommerit-Jaudy, et dont il note que sur les *mil écus employés audit contrat je n'en eus jamais que huit cents et une haquenée valant quelques trente écus tout au plus*...

Quatre enfants au moins, Charles, Christophe, Françoise et Anne, étaient nés de la brève union (une dizaine d'années) de Marguerite du Poirier avec Yves de Kerenor. Ce dernier décédé en 1613, sa veuve convola rapidement avec Guillaume Hamon, sieur de La Haye, veuf lui-même et dont elle eut au moins un fils Claude Hamon, sieur de Kerollivier. Ses secondes noces à nouveau brisées par la mort de son conjoint, Marguerite du Poirier, se retira alors dans son manoir ancestral de Keroignant comme nous le fait connaître un acte du 1er avril 1638. La date de son décès ne nous est pas connue, probablement à un âge avancé, au milieu du XVIIe siècle.

Guillaume Hamon, second mari de Marguerite du Poirier avait été institué tuteur des jeunes Kerenor qu'il avait élevés en même temps que le ou les enfants de son premier lit : cette proximité doit être à l'origine du mariage de Robert Hamon, fils aîné de Guillaume, devenu à la suite de son père sieur de La Haye, avec Anne de Kerenor, fille d'Yves de Kerenor et de Marguerite du Poirier.

Sa vie durant Yves de Kerenor fut entouré, outre de sa femme et de ses enfants, des cercles, proches, de ses frères et sœurs, neveux et nièces et, plus lointain, de ses cousins.

Jean de Kerenor, sieur du Cosquer, René de Kerenor sieur de La Villeneuve, et Jeanne de Kerenor, frères et sœur d'Yves de Kerenor, cadets d'une famille nobliaute dont le chef, leur aîné, avoue sa détresse financière devaient, à tout le moins, connaître des difficultés similaires voir même aggravées. C'est à Chateaubriand encore qu'il faut laisser le soin de décrire cette situation de la petite noblesse bretonne dans laquelle *les aînés emportaient les deux tiers des biens en vertu de la coutume de Bretagne ; les cadets divisaient entre eux tous un seul tiers de l'héritage paternel*. Ce phénomène se répétant à chaque génération finissait par appauvrir tous les héritiers et singulièrement les cadets *qui arrivaient promptement au partage d'un pigeon, d'un lapin, d'un canardière et d'un chien de chasse, bien qu'ils fussent toujours "chevaliers hauts et puissants seigneurs" d'un colombier, d'une crapaudière et d'une garenne. On voit dans les anciennes familles nobles une quantité de cadets ; on les suit pendant deux ou trois générations, puis ils disparaissent, redescendus peu à peu à la charue ou absorbés par les classes ouvrières, sans qu'on sache ce qu'ils sont devenus.*

A peine sommes nous mieux renseignés, malgré des années de recherche, sur les destinés des cadets Kerenor. Jean, sieur du Cosquer, cité en 1603 à l'occasion du partage entre lui et ses frères des biens de la succession de leur père et mère, devait mourir assassiné en des circonstances que son aîné, Yves de Kerenor, ne parvint pas lui-même à élucider comme il l'avoue implicitement dans son testament : *déclare aussi ledit testateur qu'il veut et désire qu'il soit fait poursuite, comme elle a ci-devant été par lui encommencée, contre ceux qui ont tué défunt Jan de Kerenor, sieur de Coasquer son frère, si être peut.*

René de Kerenor, sieur de La Villeneuve, auquel le partage de 1603 que nous avons évoqué attribue les lieu et manoir de Cosquer en Kérien, dont son frère Jean ne devait jamais porter que le nom de fief, lui-même n'était sieur de La Villeneuve que par courtoisie, cette seigneurie étant aux mains de son aîné Yves de Kerenor, avait inauguré, jeune encore, la seule carrière qui restait ouverte à un cadet noble : celle des armes et surtout du brigandage. L'époque il faut le reconnaître était extrêmement propice : les trois frères Kerenor atteignent leur vingtième année dans la décennie 1590-1600 marquée par les guerres de la Ligue. Très jeunes donc (22, 23 ans tout au plus) René de Kerenor prend le commandement d'une compagnie de royaux (soldats royalistes) qui, tout comme les ligueurs qu'ils combattent, font surtout ce que l'on appelle poétiquement la guerre de picorée, c'est-à-dire qu'ils pillent les populations civiles. Ainsi en janvier 1597 (très précisément au soir du lundi 20) le capitaine René de Kerenor, sieur de la Villeneuve accompagné de soudards de son acabit pénétrèrent dans le manoir de Kerauffret

(en Maël-Pestivien) *y couchèrent et séjournèrent jusqu'au mardi, environ les dix heures, firent six feux en six cheminées, et brûlèrent force boisages, des pièces de meuble, foulèrent partout le logis et menèrent avec eux force lingeries et couvertures de lit, outre avoir mangé par leurs chevaux force bleds ; menèrent aussi avec eux froment, blé noir et avoine, et toute la provision et un grand pourceau gras valant 15 livres.*

René de Kerenor, sieur de La Villeneuve, devait épouser Marguerite de Becmeur, fille de la maison de Locqueltas en Bothoa (aujourd'hui Saint-Nicolas-du-Pelem), d'où trois enfants, Yves, Jean et Suzanne, nés, comme leurs cousins du Helloc'h, dans la première décennie du XVIIe siècle et que leur oncle Yves de Kerenor a donc connu : sans doute même le fils aîné de René de Kerenor fut-il prénommé Yves parce que son oncle du Helloc'h était son parrain.

Tout comme son aîné, René de Kerenor, sieur de La Villeneuve, a connu sa vie durant une situation financière extrêmement précaire. La ruine et la misère, et leurs corollaires juridiques : la faillite et la saisie, l'ont toujours menacé et il dut avoir souvent recours à des expédients pour assurer la subsistance de sa famille. Un incident est extrêmement révélateur du difficile contexte économique dans lequel se débattait le sieur de La Villeneuve en 1622 : un *sergent* (huissier) vient lui réclamer, au nom d'un créancier la somme de 114 livres, René de Kerenor répond qu'il *n'a ni or ni argent comptant pour satisfaire au paiement de ladite somme* ; qu'à cela ne tienne, le sergent avise dans les étables du manoir du Cosquer quatre *jeunes bœufs et deux vaches* qu'il fait saisir et emmener. René de Kerenor laisse faire mais s'en va quérir deux de ses métayers pour tendre une embuscade au sergent : vieille habitude de partisan que l'ancien capitaine pillard n'a pas oubliée, vingt cinq ans après ses exploits à Kerauffret et ailleurs ! Cités encore en 1628 et 1634, on perd ensuite la trace de René de Kerenor et de Marguerite de Becmeur, sieur et Dame de La Villeneuve.

Quant à Jeanne de Kerenor, attestée dans la généalogie dressée en 1668 et donnée pour sœur d'Yves de Kerenor, sieur du Helloc'h, de Jean de Kerenor, sieur du Cosquer, et de René de Kerenor, sieur de La Villeneuve, nous croyons pouvoir l'identifier avec Jeanne de Kerenor mariée à Jean Huon, sieur de La Villejouan, avec lequel elle est citée en 1643.

Dans ses papiers domestiques, Yves de Kerenor fait allusion à son *oncle du Groasquer* (probablement Jean, sieur du Groasquer et de Bossant, marié à Aliette de Penhoët) ; et son testament désigne expressément *Jan Groasquer sieur audit lieu et de Bosan* comme l'un de ses exécuteurs testamentaires, il peut s'agir d'autre Jean du Groesquer fils de Jean ci-dessus cité et donc le cousin germain d'Yves de Kerenor, en même temps que *Messire Ollivier de Quelain, sieur de Sainct-Bii,* le cousin germain de René de Kerenor, père du testateur et *Robert Le Borgne sieur de Querfalaix* lequel avait épousé, en 1612, Marie de Trogoff, nièce de Marguerite du Poirier. Il faut encore ajouter *Jaques du Poirier, sieur de Keruel,* désigné par Yves de Kerenor comme son cousin et plus probablement celui de Marguerite du Poirier, et avec Maurice de Kerenor, sieur de Kerdavidon, que ses très mauvaises affaires financières (lui aussi !) devait amener à resigner tous ses biens en faveur de Charles de Kerenor, fils aîné d'Yves et de Marguerite du Poirier (1632), nous aurons fini le tour de la proche parentèle de notre personnage.

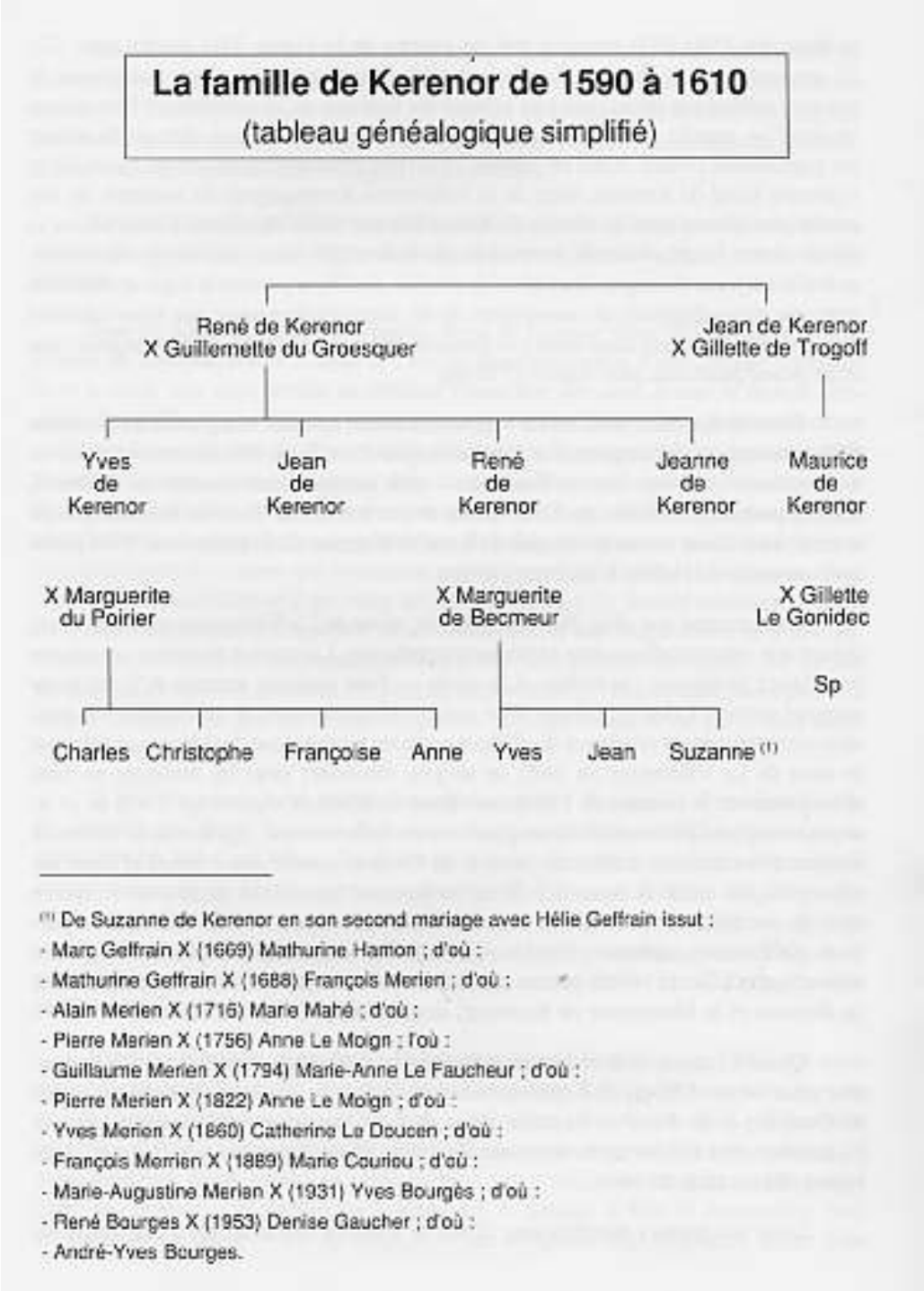

1. À l'origine Keroignant, ou Keroignan, ou encore Kerognan en Le Faouët était aux mains de la famille Rolland également Sieurs de La Villebasse en Pludual et de Kernon en Tremeven.
Cette famille Rolland est connue depuis Guillaume, sieur de La Villebasse dont les prédécesseurs étaient *gens portables* (roturiers) et qu'une alliance vers 1480 avec Isabeau Pouences agrégea à la noblesse.
En 1585, François Rolland, sieur de La Villebasse, Keroignant vendit à son parent Vincent du Poirier, sieur de Kernon *les lieu noble et manoir de Keroignant*. Par Marguerite du Poirier, Keroignant passa aux Kerenor puis à la fin du XVIIe siècle, aux Berthelot leurs héritiers.
Nous avons raconté comment, au milieu du XVIII^{e} siècle la famille Boizard que Mme de Coatando, née Berthelot, avait installé en qualité de métayer de Keroignant fut accusée par M. Terrien de Walouze, époux d'une Kerenor, d'avoir spolié sa femme de cette terre noble et seigneuriale (voir Pays d'Argoat n°2 pp 9-10). La famille Boizard demeure aujourd'hui encore (1988) à Keroignan — orthographe PTT — en Le Faouët.

D. Quelques aspects du quotidien chez Yves de Kerenor

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner avec le très expert connaisseur des mœurs nobiliaires bretonnes au XVIII[e] siècle, Jean Meyer, combien celles-ci étaient brutales et comment la violence présidait souvent à cette époque aux rapports entre les membres de la noblesse, parfois même entre parents[2]. Jeannine Grimault dans son très bel article sur les déchirements d'une famille de nobliaux de Maël-Pestivien, véritables Atrides d'un siècle réputé cependant celui des Lumières, nous en a donné la spectaculaire illustration[3].

Mais la violence nobiliaire, et la criminalité qu'elle engendre, a connu d'autres époques de fort développement. Sans doute même chercherait-on en vain les moments privilégiés où les mœurs se fussent trouvées adoucies par quelque facteur de paix sociale : car la prospérité ne dicte que rarement à celui qui en jouit un comportement d'égalité dans l'humeur et d'attention aux autres ; et suscite le plus souvent, chez celui qui n'en bénéficie pas, l'envie ou la rancœur.

En tout état de cause, la période qui s'étend des guerres de la Ligue (fin XVI[e] siècle) aux événements de 1675 est un temps où règne, encadrée par deux accès de fièvre, une maladie de violence endémique à laquelle contribue largement la noblesse[4]. Et lorsqu'il s'agit de conflits strictement intra-nobiliaires la considérable, surtout en ce qui concerne les signes extérieurs de sa prééminence socio-politique.

Dans le même temps cette violence, marque d'un comportement primitif où le fait prime le droit, s'accompagne souvent de toute une démarche procédurière, extrêmement «moderne» donc extrêmement complexe, avec plainte, enquête, jugement, appel, expertise, contre-enquête, etc, démarche procédurière qui, d'ailleurs, est la caractéristique de la plupart des rapports socio-économiques de l'époque et point seulement de ceux que la violence et la criminalité ont souligné de leur point d'orgue. Grâces soient rendues à l'esprit de chicane de nos aïeux qui remplit de dossiers innombrables les archives dont l'historien fait son miel ! !

Enfin, il y a les hommes : parler de brutalité des mœurs dans la société bretonne rurale d'Ancien Régime et des comportements spécifiques de la petite noblesse, tout cela, même passé au crible de l'analyse socio-économique la plus pertinente, parle moins à l'esprit que de camper les portraits de ceux par qui la violence arrive, quelqu'en soit le motif et surtout quand celui-ci nous échappe. Car la violence, si elle n'est pas seulement que gratuite, n'est pas pour autant strictement «intéressée» : elle obéit à de multiples inductions dont la meilleure analyse des causes générales ne saurait rendre compte aujourd'hui extrêmement futile revêtait à l'époque, en particulier aux yeux d'une petite noblesse rurale de plus en plus dépourvue de puissance économique, une importance symbolique.

Les ruines du manoir de Kerbastard en Lanrivain, rien moins qu'altières, ne font pas connaître aux curieux d'histoire locale que la famille qui habitait ces lieux au XVII[e] siècle fut en son temps l'une des plus puissantes de la petite région concernée, entre Bourbriac et Rostrenen, et aussi l'une des plus redoutées. Redoutés surtout les chefs de famille qui s'y sont succédé depuis la fin du XVI[e] siècle jusque vers 1675 et qui, semble-t-il, faisaient régner sur les environs immédiats de leur demeure et sur les populations un véritable climat de terreur. Les traditions locales l'attestent : le maître exigeait, à l'instar de nombreux autres seigneurs de fief [5], que fussent essorillés les chats et surtout coupés les chiens de leurs vassaux ; à telle enseigne que, voici quelques années encore, une bonne vieille originaire de Magoar s'adressait en français à mon chien mâle et entier, et à lui seul, en cette langue car c'était celle des possesseurs de tels animaux trois siècles auparavant. On raconte aussi qu'un quidam, coupable d'avoir tué un des chiens du maître en représailles d'avoir vu le sien, non coupé, abattu par les gens du château, fut contraint de se cacher plusieurs mois dans une manière de grotte aménagée à mi-hauteur d'un puits au village de ??? en Kerien.

---

2 Voir Pays d'Argoat n°2, p. 8-10. La citation que nous avons faite de Jean Meyer est hélas défigurée par une coquille et l'article lui-même victime d'une mise en page désastreuse.

3 Voir Pays d'Argoat n°9, p. 25-35 ; n°10, p. 28- 36 et n°1 1, p. 5-19.

4 Voir pour la période 1600-1650 et à l'échelon de la seule paroisse de Bothoa l'article de Mme Ch.Plessix-Buisset intitulé «Criminalité et société rurale en Bretagne au XVIIIe siècle», dans les Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne (tome LIX, p. 5-51, 1982), violence paraît inversement proportionnelle au prétexte de la querelle. Il faut dire néanmoins «paraît» car, en réalité, ce qui nous semble

5 Voir par exemple Archives départementales des Côtes-du-Nord, 1.E.247.

Au-delà de la tradition populaire qui place ces événements à l'époque où fut détruit le manoir, l'histoire nous enseigne que les insurgés de 1675 pillèrent effectivement Kerbastard et que le maître des lieux, en l'occurence Rolland Loz, baron de Beaulieu, n'avait, aux dires des assaillants eux-mêmes, *osé paraître pour les opposer : même qu'il avait bien fait de s'esquiver parce que, s'ils l'y eussent trouvé, ils lui auraient cassé la tête à l'instant.* [6]

Ce Rolland Loz était lui-même le petit-fils et l'héritier de Charles-Paul de Seillons, personnage violent, chicanier et retors. Retors comme le constatent des lettres patentes de 1672 qui qualifient nuls, frauduleux et extorqués des actes et déclarations que Charles-Paul de Seillons avait obtenus de plusieurs de ses tenanciers et vassaux ; chicanier car toute son existence est jalonnée de procès, notamment avec le comte de Quintin à cause des droits que Charles-Paul de Seillons s'était arrogé au détriment de celui-ci et qu'il ne céda en retour qu'après avoir été trois fois condamné par le Parlement de Bretagne ; violent et surtout instigateur de violence comme le fait connaître en 1640 un de ses malheureux adversaires en justice contre lequel Charles-Paul de Seillons *avait envoyé nombre de fatalistes et de coupe-jarrets pour cuider et assassiner en pleine foire le suppliant* [7]. Ainsi que l'écrit un commentateur tardif de la vie et des actions de Charles-Paul de Seillons, *s'il avait les qualités nécessaires pour diriger ses affaires,* ce que démontrent amplement sa politique matrimoniale et les achats successifs des seigneuries de Kerguillio en Lanrivain (1633), de Beaucours en Bothoa[8] (1653) de Kergontrary en Plounévez-Quitin (1658) qui le «positionnent», comme on dit aujourd'hui, l'un des tout premiers seigneurs locaux, il n'avait pas toujours la modération en partage[9].

Que le lecteur qui nous fait l'honneur de nous suivre dans cette ultime partie de l'étude consacrée à Yves de Kerenor nous pardonne ces arabesques : leur utilité va lui être promptement démontrée.

Méfiance, intrigues et violences constituent donc le background de l'existence d'Yves de Kerenor. En introduction nous évoquions la pièce composée par l'abbé Loyer et le meurtre possiblement perpétré sur René de Kerenor sieur du Helloc'h, le père d'Yves, en 1592. Nous avons vu ensuite que les deux frères d'Yves de Kerenor, Jean et René, avaient été eux aussi confrontés, victimes et/ou acteurs, à la violence : assassinat mortel, pillage, agression et voie de fait.

Quant à Yves de Kerenor lui-même, ses prétentions (justifiées semble-t-il) à être reconnu le premier prééminencier en l'église de Kerien l'ont fait entrer en conflit dès 1610 avec de nombreux habitants de cette trêve[10] qui lui contestaient son droit.

---

6 Rapporté par Y. Garlan et Cl. Nières dans leur ouvrage sur la «Révolte des Bonnets Rouges» d'après les procès-verbaux de l'époque.

7 Ch. Plessix-Buisset : .fatalistes désignent ici les «agents du destin» (fatum en latin) en l'occurence les gens de la cabale de Charles-Paul de Seillons, que celui-ci avait chargé d'assassiner le sieur de Lopuen à la foire de Saint-Nicolas-du-Pélem.

8 Le chef-lieu de l'ancienne paroisse de Bothoa n'est plus aujourd'hui qu'un simple hameau de la commune de Saint-Nicolas-du-Pélem.

9 Abbé Audo : notes sur l'ancienne paroisse de Bothoa dans «Annuaire des Côtes-du-Nord».

10 Kérien — comme Canihuel, Lanrivain et Sainte-Tréphine — était une trêve, paroisse dépendante d'une «paroisse mère» en l'occurrence de Bothoa. Les habitants d'une trêve sont appelés tréviens.

L'affaire fut plaidée et la procédure n'était toujours pas éteinte en 1613 à l'époque du décès d'Yves de Kerenor ; dans le même temps, on assistait rapidement sur le terrain à une escalade de la violence - ais la réalité de l'opposition de certains habitants de Kerien ne doit pas être interprétée comme une protestation «démocratique» contre des prétentions nobiliaires jugées excessives : le principal «meneur», en l'occurrence une femme : Demoiselle Catherine de La Bourdonnaye, appartient lui aussi à la noblesse. Bien plus, derrière les agissements des tréviens se profile l'ombre du seigneur de Kerbastard dont bon nombre étaient les vassaux. Et ce personnage n'était autre que René de Seillons, père de Charles-Paul dont nous avons résumé les exploits, et tout aussi inquiétant.

Originaire d'Anjou où il possédait la terre de Viré dont il se qualifiait baron, René de Seillons était un de ces aventuriers de haut vol que les troubles de la Ligue avaient attiré en Bretagne : on le trouve cité en 1595 en qualité de guidon de la compagnie de 50 hommes d'armes que commandait René de Rieux, seigneur de Sourdéac, pour le compte du roi Henri IV. Son mariage avec Marie de Keraldanet devait le fixer définitivement dans notre région : c'est à Kerbastard qu'il s'établit et que devait décéder sa veuve en 1622 [11]. Et c'est à cause de ce fief que le sieur et la dame de Viré prétendaient au droit exclusif de tombe et prééminence en l'église de Kerien contre Yves de Kerenor qui disait que lui-même et ses prédécesseurs ont joui paisiblement de tout temps immémorial à cause de la seigneurie du Cosquer de ce même droit exclusif.

En fait, les prééminences de la famille de Kerenor dans l'église de Kerien s'étaient trouvées fort dégradées de l'avis même d'Yves de Kerenor par l'injure du temps et l'insolence des soldats au cours des dernières guerres. Comme ce fut le cas en plusieurs localités, les bandes armées avaient converti les lieux sacrés en corps de garde : ainsi à Bourbriac un procès-verbal de 1604 constate que les écus d'armoiries peints en divers endroits de l'église avaient été gâtés et noircis par la fumée et feu y fait par les gens de guerre[12]

Bref, ce qu'il faut bien appeler de la négligence de la part des seigneurs du Helloc'h avait largement contribué à favoriser l'usurpation de leurs droits par ceux de Kerbastard. Résolu à y mettre bon ordre Yves de Kerenor avait employé les grands moyens *et fait charroyer et décharger au cimetière de l'église de la paroisse de Quérien... cinq charretées de pierre...pour réédifier certaines tombes prétendues lui appartenir en ladite église*. C'est là que la Demoiselle de la Bourdonnaye et de nombreux autres habitants de Kérien avaient montré une nouvelle fois leur opposition à ce projet en capturant les cinq charretées en question par force et violence publique et à cette occasion avait battu un sien laquais [un domestique d'Yves de Kerenor] et lui ravi sa bourse.

En même temps la procédure suivait son cours, au premier chef devant les juges de la sénéchaussée de Guingamp et dans un contexte où toute sérénité semble exclue. Laissons la plume à Yves de Kerenor :

> «Suzanne Bernard dit à Dom Henry, le samedi... 30 octobre (1610), que Jeanne Quintin lui avait dit avoir ouï ledit Viré dire (en jurant Dieu) qu'il me tuerait et que ce qui lui fit s'en aller dudit Guingamp ledit jour de lundi (25 octobre 1610) sans attendre l'assignation, ainsi qu'il avait dit au commissaire, c'était qu'il ne pouvait commander son courage et qu'au premier lieu qui m'eut trouvé, qu'il m'eut tué ou qu'il le ferait faire.»

Une note plus laconique laisse à supposer que le baron de Viré tenta de mettre ses menaces à exécution : «En effet, le 13 octobre 1611, il fut au Helloc'h.»

A moins qu'il ne s'agisse d'une tentative de mettre un terme, par la négociation, à une affaire très envenimée, auquel cas cette marque de bonne volonté serait restée sans effet, car Yves de Kerenor signale qu'il fut l'objet de nouvelles menaces le dimanche 14 octobre 1612.

Au début de l'année 1613, Yves de Kerenor est à Rennes. Ce n'est point la première fois qu'il se déplace à ce qui n'est pas la «capitale» de la Bretagne mais abrite le prestigieux Parlement de la Province ; il signale en effet : «Un voyage que je fis à Rennes au commencement du mois d'avril 1605.» Ces déplacements ont pour objet d'assister aux séances où sont plaidés les multiples procès dans lesquels Yves de Kerenor fut toute sa vie engagé et dont la plupart étaient encore pendants quand il décéda cette même année 1613.

Ainsi en était-il de sa «grande» affaire au sujet de ses prééminences en l'église de Kérien dont il n'eut sans doute pas la satisfaction de connaître le dénouement.

Une autre procédure d'importance, qui paraît avoir occupé Yves de Kerenor de 1602 jusqu'à 1606, est consécutive à l'*appropriement* en cette année 1602 de la terre du Botguez en KERIEN

qu'Yves de Kerenor avait acquise de la famille Le Coniac. Cette opération *d'appropriement,* typique de la féodalité bretonne, obligeait l'impétrant à faire en sorte que fussent *vidées... toutes oppositions* à sa prise de possessions et à l'engagement de ses vassaux et tenanciers à son égard.

C'est-à-dire, en clair, à lever l'ensemble des charges dont le bien concerné pouvait avoir été grevé. Tout ceci coûtait de l'argent bien sûr et surtout obligeait à une dépense d'énergie procédurière dont quelques problèmes contemporains de levées d'hypothèques ou de gages ne donnent qu'une faible idée. Ajoutons à cela que les mœurs judiciaires de l'époque revêtaient un caractère vénal très marqué et voyaient s'épanouir la pratique des *épices* et des menus cadeaux : à maître Jean Le Goff de Guingamp, qui détient, induement d'ailleurs, des actes appartenant en propre à Yves de Kerenor, celui-ci doit offrir un *chapeau* et une autre fois un *bas de soie* (sic).

A l'opposé de tout ce que nous avons vu, l'espace mental d'Yves de Kerenor est également occupé de «nourritures spirituelles». La religion au premier chef, une religion toute marquée par les crises du XVIe siècle et qui arrache à notre personnage ce cri du cœur à propos de ses enfants, que ceux qui en auront la charge après sa mort, et d'abord sa femme, devront les «entretenir aux bonnes et honnêtes études sous le respect et crainte de Dieu et ne les associer à gens de la Religion Prétendue[13] surtout.»

Une religion où l'on fait encore des vœux pour parvenir à ce que soit exaucée sa prière, et dont on pense pouvoir se délier par des libéralités :

«J'avais fait vœu d'aller en voyage à Notre-Dame-du-Folgoët auquel n'ai pu aller jusqu'à présent, pourquoi je prie qu'on y envoie exprès pour moi et qu'on lui porte six écus. J'avais aussi fait vœu d'aller à Saint-Sébastien près Gourin vous suppliant d'y envoyer et y donner un écu.»

Une religion où l'argent est encore présent par les donations : dans le cas d'Yves de Kerenor, un demi-écu à Notre-Dame de Grâces, autant à Notre-Dame d'Avaugour ainsi qu'à Notre-Dame de Bulat et Saint-Nicolas-du-Pélem ; un quart d'écu à chacune des chapelles de Bourbriac, un écu à l'église paroissiale de Bourbriac et à l'église tréviale de Kerien, *une chasuble de velours noir.*

Une religion où l'on fait acte de piété en comptant parmi ses commensaux et, pour tout dire parmi ses domestiques, un certain nombre de prêtres, auxquels on donne les moyens de vivre par la fondation de *chapellenies.* A cette catégorie appartenait certainement Dom Henry Coatantiec (déjà cité) originaire dudit lieu en Kerien, à deux pas du manoir de Lasalle-Kerlégan institué l'un des trois desservants d'une fondation de la famille de Kerenor dans la chapelle Notre-Dame de Grâces.

A côté des secours de la religion, existent ceux qu'une bonne bibliothèque peut offrir aux âmes élevées. Hélas nous ne disposons pas d'un inventaire des livres d'Yves de Kerenor mais de quelques indications fragmentaires.

L'actualité d'abord et l'histoire paraissent avoir mobilisé la curiosité intellectuelle de notre personnage qui lisait les «journaux» de l'époque en l'occurrence : *Le Mercure français et La Gazette française*. Le pamphlet est représenté par *l'Anti-Coton et La Réponse à l'Anti-Coton*[14]. On note aussi l'histoire des troubles du règne de Henri III et du règne de Henri IV ainsi que l'ouvrage de Florimond de Rémond sur *La naissance et la décadence de l'hérésie de ce siècle*.

La religion est représentée par les *Tableaux sacrés*

La poésie, elle-même n'est pas absente : on trouve le *Printemps d'hiver et les Fleurs de Bien-Dire.*

Mais c'est sous l'aspect d'un homme de plume que la personnalité intellectuelle d'Yves de Kerenor transparaît le mieux. Plutôt archiviste et compilateur d'ailleurs que véritable créateur, sa calligraphie même trahit l'homme de cabinet, plus à l'aise à dresser le catalogue des titres de sa maison qu'à courir à cheval la campagne bretonne meurtrie par les guerres civiles comme on l'a vu pour son frère cadet, René.

Sans doute l'auteur de ces lignes a-t-il plus emprunté aux gènes de ce lointain «tonton» qu'à ceux de René de Kerenor bretteur redoutable dont il est le descendant.

A Yves de Kerenor, personnage sans doute moins romanesque (sinon romantique) que ne l'avait imaginé l'abbé Loyer, nous devions ce témoignage.

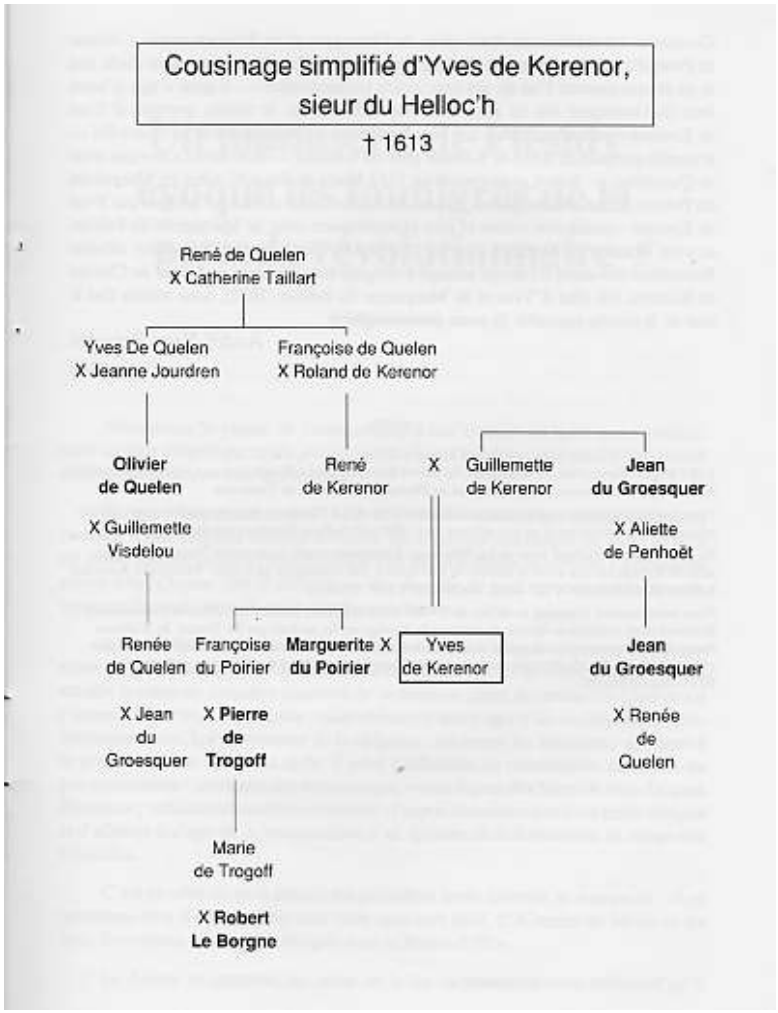

Ce Texte est la compilation des articles de André-Yves

BOURGES parus dans PAYS D'Argoat N°9 à 14

---

11 Sur la dévolution de la seigneurie de Kerbastard, voir Pays d'Argoat n°4, p. 12.
12 Extrait des Archives de La Rivière rapporté par S. Ropartz dans son ouvrage sur Guingamp tome II p. 109-110, note (3), 1859.
13 La Religion Prétendue [Réformée] : il s'agit du protestantisme.
14 Le père Coton était le confesseur du roi Henri IV après que celui-ci se fut fait catholique. Son nom est à l'origine du juron royal Jarnicoton (pour je renie Coton) à la place de Jarniedieu.

Un manuscrit de Plésidy évoque les immigrés de la période révolutionnaire

Nous avons le plaisir de communiquer à nos lecteurs un texte assez curieux, sorte de récit allégorique, tantôt vivant, tantôt plein d'emphase, que nous avons trouvé dans le cahier de paroisse de Plésidy.

Il s'agit d'un petit cahier de 14,5 cm x 19,5 cm, contenant une dizaine de feuillets couverts d'une élégante écriture à l'encre bleue parfois surchargée de noir ; le récit est annoté de cette même écriture noire due à un auteur différent du premier. Ce deuxième auteur a eu la bonne idée d'indiquer en tête et en fin de récit les vrais noms des personnages évoqués dans ce qu'il appelle une «fable».

L'intérêt littéraire de ce texte est très secondaire : le style emprunte au romantisme un ton pathétique et trop solennel. Peut être la crainte de sombrer dans l'ennui est-elle la cause du caractère inachevé de ce modeste début de roman ? Quel en est l'auteur ? Mystère... Selon toute vraisemblance, il doit s'agir d'un ecclésiastique, probablement assez âgé au moment de la rédaction : on notera les fréquentes allusions à la piété des héros. Quant au style, il subit l'influence du romantisme, ou même du préromantisme : idéalisme des personnages, vertus dignes des héros de Jean-Jacques Rousseau ; vaillance et morts exemplaires : l'esprit chevaleresque n'est guère éloigné, et d'ailleurs, il s'agit de la transposition d'un épisode de la Révolution au temps des Croisades.

C'est, en effet, ce qu'il ressort des premières notes ajoutées au manuscrit :
«Les personnes dont il est question dans cette note sont MM. Comier du Médic et les deux Kerespertz, tous quatre émigrés avec le Prince 1792».

Le *Prince* en question : les notes de la fin du manuscrit nous indiquent qu'il n'est autre que Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé (1736-1818), homme de guerre français. En 1789, celui-ci émigra aux Pays-Bas, à Turin, puis à Worms. Il fut considéré comme l'un des principaux chefs de l'émigration, créant en 1792 un «corps de garde» anti-républicain, que l'on nomme «l'armée de Condé», et dont la dissolution eut lieu en 1801. Condé revint en France sous la Restauration. Si l'on en croit ce récit anonyme, (qui d'ailleurs était sans doute destiné aux familles, aux descendants de ceux dont il est question), il y a lieu de penser qu'au moins un jeune noble de Plésidy a pris une part active aux campagnes de cette armée.

Ce texte, en fait, n'est que le début d'un roman ou d'une nouvelle. Le pluriel du mot «récits» dans le titre (à l'encre brune) indique bien que l'auteur avait plusieurs histoires en projet.

Les indications ajoutées à la fin du manuscrit à l'encre noire précisent les notes du début : *Cette fable cache un épisode de l'émigration. Les quatre frères qui partent ainsi sont les deux Cormier du Médic, l'un mort à Quiberon, l'autre mort à l'armée de Condé comme il est dit dans le courant de ce récit. Les deux autres sont les deux Kerespertz : le premier, Hyacinthe, charmant jeune homme, mourut à l'armée, et le second rentra en France au retour des émigrés, seul des quatre qui eut échappé à la guerre, à la misère, à la maladie.*

Les Sarrazins représentent les révolutionnaires régicides et les Croisés, ceux qui cherchaient à rentrer en France pour délivrer le Roi.

François est l'aîné des C. du Médic. Il est une victime de Quiberon. Roland est Fidel Roland C. du Médic, mort à l'armée de Condé, de la goutte mal soignée, ayant été plusieurs semaines en campagne à se battre et sans débotter. Laurent est Hyacinthe de Kerespertz, charmant jeune homme. Urbain est Frink de Kerespertz qui rentra en France à la Restauration et épousa Agathe du Médic.

La famille qu'il retrouva en Suisse est la branche des Cormier de Mézérac ; Olympe de Mézérac est celle dont il est fait mention.

Laissons à présent à l'auteur de ce curieux ouvrage le soin de nous conter son histoire. Gageons que le conteur, qui ne tarit pas d'éloges pour ses héros, fut le descendant de l'un d'eux. Dans la mesure où une note de la première page précise que François est le «frère aîné du grand-père Du Médic», on peut dater le manuscrit de 1830 à 1840 environ.

Jef Philippe

(NB : Nous avons rectifié quelques fautes d'orthographe ou erreurs dans les noms, parfois inversés, et établi des paragraphes afin d'aérer la présentation).

Récits des temps passés

Quatre frères, voués depuis longtemps au métier des armes, abandonnèrent un jour leur pays pour aller combattre les Sarrazins dans des contrées éloignées. Les deux aînés avaient déjà, par leurs services distingués, acquis une réputation que les cadets s'efforçaient de mériter. En partant, ils s'étaient vus forcés de se séparer d'une famille aimable et chérie, et la voie de l'honneur et du devoir avait pu, seule, étouffer celle du sentiment qui les rappelait dans les bras de leurs parents désolés. Le début de la campagne promettait le plus grand succès. Des revers suivirent ; le sort les avait séparés et chacun passa l'hiver bien tristement ; ensemble ils auraient moins souffert. Le printemps arriva, la guerre se ralluma et les chrétiens, par de nouveaux efforts, obtinrent des avantages brillants sur leurs ennemis.

Alors François, l'aîné des frères, passa au service d'une autre puissance où, quoique dans un grade subalterne, il obtint le moyen de vivre. Roland et Laurent quittèrent bientôt les lieux qui leur avaient servi d'asile et vinrent rejoindre Urbain, le plus jeune d'eux tous, à qui le sort avait permis de rester toujours attaché au chef qu'il s'était d'abord choisi. Encouragé par l'exemple de ce digne chef, il avait supporté avec constance les fatigues et la misère. Quel moment pour les trois frères que celui où ils purent encore se réunir loin de leur famille ; c'était le seul bonheur auquel leurs âmes pussent être sensibles. La guerre se poussa avec activité, les infidèles furent repoussés et l'étendard de la croix fut élevé au lieu de la guerre où brillait le croissant de Mahomet.

Après des avantages multipliés, le corps où servaient les trois frères se trouva chargé d'un poste bien important d'où dépendait le sort de l'armée. Ils n'étaient qu'une poignée de braves attaqués tous les jours par des forces supérieures ; ils résistaient depuis quinze jours à tous les efforts des infidèles. L'hiver approchait et l'armée, excédée, avait besoin de repos, mais les attaques réitérées de l'ennemi ne permettaient pas d'en prendre. Enfin, le second jour de décembre, les Sarrazins revinrent avec plus de fureur et en plus grand nombre. Les Chrétiens firent des prodiges de valeur, repoussèrent les ennemis et restèrent maîtres du champ de bataille, mais que ce triomphe leur coûta cher ! Ils perdirent l'élite de leurs guerriers.

Laurent et Urbain combattaient dans le même rang, à quelques distances l'un de l'autre. La mêlée fut terrible : les adversaires se trouvaient confondus et avaient de la peine à se reconnaître. Urbain reçut bientôt sur le bras un coup de sabre qui fit tomber son arme : il se trouva donc désarmé au milieu de l'ennemi. Il essaya en vain de dégager une hache qu'il portait à l'arçon de sa selle, et dont il voulait se servir. La douleur de sa blessure lui en ôta la faculté.

Dans cet instant, un cavalier lui déchargea sur la tête deux coups de sabre terribles ; le premier coupa une partie de son casque ; le second pénétra jusqu'au crâne. Le ciel permit que les ennemis prissent la fuite, sans cela le malheureux Urbain n'eût pas résisté longtemps à un combat aussi inégal. On se rallia pour les poursuivre.

Cependant, Laurent, qui marchait à la suite d'un autre escadron, arriva dans ce moment et, voyant son jeune frère couvert de sang et hors d'état de se défendre, il le força à s'éloigner du combat pour aller panser ses blessures. L'ennemi paraissait pouvoir se rallier et charger une seconde fois. Urbain fut donc contraint de quitter le champ de bataille sans savoir ce qu'était devenu son autre frère. Dans le désordre affreux que fait un tel choc, le hasard seul pouvant rapprocher de celui que l'on cherche, on peut juger de son inquiétude. Laurent était l'ami, le compagnon de son enfance. Quoique avec des caractères différents, leurs sentiments étaient les mêmes et leur

amitié mutuelle les aidait à supporter les maux présents. Elle leur promettait le bonheur pour l'avenir.

Un instant suffit pour détruire cette douce illusion et le pauvre Urbain, destiné à survivre à ses amis les plus chers, se vit, dans cette journée funeste, privé de celui qui faisait sa consolation.

Les infidèles repoussés, le combat fini, Roland courut vers l'escadron où les frères avaient combattu pour apprendre des nouvelles de Laurent. Ses camarades répondirent qu'ils ne savaient pas ce qu'il était devenu. Hélas, ils ne le savaient que trop bien, plusieurs l'ayant vu blessé à la première charge. Ce fut un coup de foudre pour Roland ; son âge semblait ajouter à cette amitié qu'il avait pour son frère, toutes les joies du cœur paternel.

Il vola au champ de bataille dans l'espoir, s'il vivait encore, de lui prêter secours. Quelque effort qu'il pût faire, il ne put parvenir à le retrouver, d'autant plus pénétré de douleur qu'il s'imaginait qu'il était prisonnier et, par conséquent, en butte aux horreurs que les barbares Sarrazins exerçaient contre les chevaliers chrétiens que le sort de la guerre mettait entre leurs mains. Cette idée était si bien dans la tête des deux frères qu'ils éprouvèrent une espèce de soulagement lorsque, quelques temps après, un cavalier ramena son cheval dont l'équipage était teint de sang, ce qui prouvait que, quel que fût son sort, du moins il n'était pas prisonnier. Cette triste et cruelle idée se mêlait au peu d'espoir que, peut être, il avait été transporté dans quelque village.

Cet espoir s'évanouit bientôt quand, le lendemain, un chevalier dit à Roland qu'il avait trouvé le corps du malheureux Laurent à cent pas du champ de bataille dans un chemin creux. Roland y courut aussitôt avec ce guerrier et ils retrouvèrent, en effet, son infortuné frère, ayant eu un coup de sabre, large de trois doigts, au-dessous de la mamelle droite. Sa poitrine était couverte de sang qui s'était écoulé de sa blessure. Après avoir reçu le coup mortel, il avait sans doute cherché à gagner quelque village, mais ses forces venant à lui manquer, il s'était vu forcé de rester à cet endroit où il rendit le dernier soupir, sans que le ciel permit à son frère de le revoir.

Telle fut la mort de ce jeune homme le plus vertueux de son temps qui, seul au milieu des licences conserva des mœurs pures ; il suivit avec exactitude les devoirs de la religion. Alliant aux qualités morales, qui constituent l'homme de mérite, tous les agréments qui forment l'homme aimable, d'une extrême sévérité pour lui-même, il réserva pour les autres l'indulgence dont il n'avait pas besoin ; il périt généralement regretté.

Et le général de l'armée daigna écrire à son frère : «J'ai été très sensible à la perte que vous avez faite : vous pleurez un frère et je regrette un bon officier, aimé de ses camarades et estimé de ses chefs. Je désire que la part que je prends à votre douleur puisse l'adoucir. La mort glorieuse était précisément ce qu'il ambitionnait le plus. Deux jours avant sa mort il écrivait : *exposer tous les jours sa vie pour sa patrie, mourir enfin pour la défendre, est le sort le plus heureux auquel on puisse prétendre ; j'ose le dire, après le martyre, je ne connais pas de plus belle mort que celle d'un soldat qui, bien pénétré de sa religion et de ses devoirs, s'expose au danger pour accomplir la volonté de Dieu. Il lui offre en chaque occasion une âme qu'il tient de lui, reçoit les privations et les fatigues comme une juste et légère punition de ses péchés et travaille sans cesse à se corriger de ses défauts et à faire pénitence de ses fautes passées, marchant avec confiance dans la carrière périlleuse que la religion et l'honneur lui ont tracée et prêt à tout souffrir, s'il le faut, demandant sur toute chose que la volonté de Dieu s'accomplisse en lui.* C'est à tracer de pareilles réflexions que ce vertueux jeune homme au milieu du tumulte des armes, employait les instants que ses devoirs lui laissaient libres.»

Je ne parlerai point de la douleur de Roland et d'Urbain : ceux qui n'ont point connu l'amitié ne sauraient s'en faire une idée. C'est au cœur sensible à l'apprécier mieux que je ne saurais l'exprimer.

Le dernier, en perdant son frère, se voyait enlever la moitié la plus chère et la plus précieuse de son être. Contraint par ses blessures d'abandonner l'armée, il s'éloigna, le regret dans le cœur, suivi du fidèle écuyer du malheureux Laurent qui, dans cette occasion, avait donné des preuves d'un attachement déjà connu depuis longtemps et éprouvé dans plus d'une occasion.

Ils trouvèrent asile chez des citoyens honnêtes, dont Urbain était déjà connu et qui, par leurs soins, s'empressèrent d'adoucir ses maux. Le hasard de la guerre l'avait privé de tout ce qu'il possédait et ce fut aux bontés de cette famille estimable que le pauvre Urbain dut ses premiers instants de calme et de repos.

Bientôt de nouveaux revers forcèrent les hôtes à abandonner leur foyer et Urbain dans cette occasion, fut assez heureux pour leur rendre une partie des services qu'il en avait reçus. Il avait une partie de sa famille dans une contrée étrangère ; déjà ses bons parents étaient venus à son secours. Leur sensibilité se manifesta encore dans cet instant et il dut à leur bonté les moyens de soutenir sa triste vie.

Une autre amie d'Urbain ne l'avait jamais abandonné non plus ; ils avaient passé une partie de leur jeunesse ensemble. Populé était son nom, et, quoique séparés par de vastes mers, ses consolations et ses bontés atteignaient Urbain, pour ainsi dire, d'un bout du monde à l'autre. Son digne époux la secondait. Destinés à jouir d'une fortune considérable, des malheurs les avaient réduits à la pauvreté et cependant ils trouvaient encore les moyens de secourir leurs amis plus fortunés qu'eux.

Pendant de temps, Roland qui avait suivi l'armée, vivait tranquille dans les quartiers d'hiver où elle était établie à l'abri des insultes de l'ennemi. Sa santé, qui s'était assez bien soutenue jusque-là, commençait à se détruire. Une humeur de goutte le tourmentait sans se fixer nulle part.

Les blessures d'Urbain se refermaient, mais sa main droite menaçait de rester estropiée, ce qui lui ôtait la faculté de tenir son épée ; les gens de l'art annonçaient même que cela ne se remettrait pas parce que le tendon lui avait été coupé au commencement du printemps. Urbain fit un voyage dans la montagne qu'occupaient ses parents dont j'ai parlé. Il fut reçu avec une bonté qui leur était propre. Ils mirent tous leurs soins à adoucir ses malheurs et leur amitié délicate et généreuse versa sur les plaies de son cœur un baume salutaire et bienfaisant. Entouré de gens qui partageaient ses peines et connaissaient le prix de ce qu'il avait perdu, ses larmes coulaient avec moins d'amertume.

Dans ce temps-là, Roland reçut des nouvelles de François : sa santé résistait aux fatigues de la guerre et sa constance inaltérable se raidissait contre les coups du sort. Au commencement de l'été. Urbain quitta son asile pour rejoindre l'armée qui avait fait un mouvement. Il s'éloigna avec douleur de ce lieu où il avait trouvé la consolation et le repas, et partit avec de nouveaux et vifs regrets, mais le cœur pénétré de la plus vive reconnaissance.

A son arrivée à l'armée il trouva une réception flatteuse de ses chefs ; un grade supérieur et la distinction que l'on accorde au mérite furent les récompenses dont on paya ses services et ses blessures. Mais ces vains et stériles honneurs ne purent adoucir ses regrets de ses pertes. Il trouva la santé de Roland mauvaise : la même humeur de goutte le tourmentait toujours et, malgré tous les soins qu'on employa pour la détourner, elle se fixa sur les entrailles. Alors le mal devint très dangereux ; le malade ne pouvait plus rien digérer et souffrait des douleurs inouïes. Enfin, le mal empirant toujours. Urbain songea à préparer son frère à se pourvoir des secours spirituels qui, en tranquillisant l'âme, ont souvent rendu la santé au corps.

Roland, bien pénétré des grandes vérités de sa religion, s'était préparé quelques jours avant par le sacrement de pénitence. Il fut convenu que le lendemain on ferait appeler le respectable prêtre qui avait déjà reçu l'aveu de ses fautes. La nuit fut horrible. Urbain veillait près de son frère mourant, qui malgré ses souffrances cruelles conservait tout son sang-froid.

Son cœur, pourtant, était tout déchiré en songeant à sa famille car il était époux et père. Urbain lui promit de regarder son fils comme le sien propre et ses filles comme ses sœurs. Cette espérance le tranquillisa et, opposant à ses maux le même courage qu'il avait fait briller dans les combats, il souffrait sans murmurer les douleurs les plus aiguës. Baigné des larmes de son frère et de son vieux serviteur, il cherchait à les consoler par ses discours.

Pendant ce temps. Urbain voyant le péril s'accroître, avait fait parler quelqu'un pour ramener l'ecclésiastique dont il avait besoin. Il arriva au point du jour et le moribond reçut avec respect et dévotion les sacrements de d'Eglise.

Un instant après, le médecin entra et trouva le malade au dernier période* ; il le déclara en sortant à Urbain. A peine fut-il éloigné que Roland, s'adressant à son frère Urbain, lui dit : *Promets-moi de dire la vérité !* Celui-ci le lui promit. *Le médecin t'a-t-il dit qu'il n'y avait plus d'espérance ?* Urbain se serait reproché de tromper son frère par un faux espoir dans un instant si précieux : il avoua ce que le médecin lui avait dit. *On doit bien sentir, reprit Roland, avec une tranquillité que l'on ne saurait rendre, que je n'ai pas vécu 54 ans avec honneur pour ne pas savoir mourir un quart d'heure ! Ce n'est pas moi que je trouve le plus à plaindre, c'est vous qui restez, c'est notre malheureuse famille. Bientôt mes maux seront finis, sans doute. Dieu m'envoie ces cruelles souffrances pour me rendre plus digne du bonheur qu'il me destine.*

Il recommanda de nouveau sa famille à son frère et le chargea de lui ramener son vieux domestique afin qu'il pût un jour récompenser ses bons et généreux services. Cependant, sa voix s'affaiblissait ; on ne l'entendait plus qu'avec peine. Il demanda à être assis dans son lit. On le plaça le corps droit et la tête élevée. Il avait désiré que l'on attachât sur son cœur une image religieuse qu'il tenait d'une belle-sœur retirée du monde. Les douleurs semblèrent s'apaiser lorsqu'il fut dans cette position. Il y resta très calme.

Urbain venait de s'éloigner de son lit lorsqu'il y fut rappelé par un mouvement qu'il fit. Il vit le malade étendant les bras et les laissant à plusieurs reprises, comme pour dire un adieu que sa langue glacée ne pouvait plus proférer. Urbain se précipita sur cette main que son frère lui tendait et qu'il couvrit de baisers et de larmes. Il se mit à genoux près de son lit, tenant d'une main sa main défaillante, de l'autre soutenant sa tête, le bon Hubert, son vieux serviteur de l'autre côté, et ce fut entre leurs bras que le brave guerrier rendit sa belle âme au bout d'un quart d'heure, d'une agonie douce et paisible à la suite des plus horribles souffrances.

Sa mort causa des regrets universels. L'estime particulière de ses chefs lui avait acquis une réputation à laquelle chaque occasion ajoutait encore la pureté de ses principes. Sa bravoure, sa loyauté et son zèle lui attiraient une considération générale. Les qualités douées et sociales le distinguaient et lui gagnaient tous les cœurs de ceux qu'il connaissait.

Urbain eut la triste consolation de rester auprès de lui jusqu'à son dernier soupir ; sa main lui ferma les yeux et son cœur resta pénétré de douleur, de regrets et d'admiration. Il écrivit à l'aîné pour lui faire part de ce cruel événement et cette lettre resta trois mois sans réponse.

Enfin, il reçut une lettre contenant les détails de dangers effrayants dont François s'était heureusement tiré, tandis qu'une partie de la compagnie avait péri. La santé était assez bien soutenue, à l'exception d'une maladie occasionnée par les fatigues de la guerre, mais dont il s'était bien relevé. Cette assurance calma les inquiétudes d'Urbain et porta aussi des consolations dans son cœur. Sa main droite s'était consolidée malgré l'avis du médecin et il était de nouveau en état de porter les armes ; il continua donc de servir.

Ses anciens hôtes se trouvant à cette époque dans une grande misère, il fut assez heureux pour leur être utile en partageant avec eux le peu de ressources qui lui restaient. Il se trouva bientôt lui-même dans la situation dont il les avait tirés, et l'hiver et le printemps se

passèrent dans la plus grande extrémité. Tous les moyens épuisés de tous côtés ne permettaient plus à ses amis de le secourir ; il souffrait sans se plaindre. Le malheureux jeune homme qui avait beaucoup de défauts mais une patience inaltérable, une constance à toute épreuve, eut confiance dans la Providence.

L'habitude de la misère et des malheurs le rendait presque insensible aux maux dont le corps seul avait à souffrir. Après les pertes cruelles qu'il avait faites, privé du bonheur de revoir ceux qu'il avait de plus chers au monde, les privations, la pauvreté, les fatigues lui paraissaient des contrariétés à peine dignes d'un soupir.

Cependant, la guerre continuait d'une manière assez désavantageuse et les succès réitérés rehaussaient le courage des ennemis. La misère était à son comble parmi les Croisés quand, tout à-coup, une divinité bienfaisante vint tendre une main secourable à ces malheureux prêts à périr. L'aisance prit sa place. Urbain rendit grâce à la Providence de ce changement inespéré qui le mettait à même de soutenir son fidèle écuyer qui, donnant un exemple rare de fidélité et d'attachement, était resté lié au sort de ses maîtres, dans la misère comme dans la prospérité. Quant au vieil Hubert, il l'avait placé dans un hospice où l'on soignait les chevaliers blessés. Il y vivait tranquille avec un traitement qui le mettait à même de mettre quelque chose de côté ; et, les fonctions de son état n'ayant rien au-dessus de ses forces. Urbain était rassuré sur son sort, décidé à remplir la promesse qu'il avait faite à Roland. Et il ne voulait pas s'éloigner de lui afin de pouvoir le ramener dès qu'il lui serait possible. Ce malheureux eût pu goûter une apparence de bonheur si le bonheur était dans l'aisance, mais, loin d'une mère tendrement chérie, d'une famille pour laquelle il voulait vivre et mourir, comment aurait-il pu jouir du repos ? Ses jours s'écoulaient donc dans la tristesse et les inquiétudes. Une santé robuste avait résisté à toutes les épreuves. Il eût voulu communiquer avec ses amis, recevoir des nouvelles de François, qui vivait loin de lui, mais les événements de la guerre rompaient toute communication avec les premiers et la funeste manie qu'avait ce dernier de ne pas écrire, l'entretenait dans de cruelles inquiétudes.

(NB. Ce récit est certainement incomplet)

* *au paroxysme*